

# CCAS DE CHAMBERY

## PROCES VERBAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi huit avril à 13 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.  
Concernant les délibérations 1.1 à 1.21, le conseil d'administration s'est déroulé sous la présidence de Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente, M. REPENTIN s'étant retiré lors du vote de ces délibérations.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du C.C.A.S. (parti avant le vote de la délibération 1.29, après avoir voté la délibération 3.1)  
Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du C.C.A.S.,  
Mmes ALVERNHE, BOUROU, BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, MYARD-DALMAIS, PERRENES, RAMBAUD, VERDU  
MM DE BOISRIOU, GACHET, NOBLECOURT (parti avant le vote de la délibération 1.22)

Etaient excusé(e)s :

Mmes GARCIN, KREUTER (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS),  
M. BERENDSEN (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES)

Après constatation du quorum, M. REPENTIN propose d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	DEBAT	VOTE	DECISIONS
1.1	BUDGET LES EPINETTES COMPTE DE GESTION 2023	F. FILLIOL	Le compte de gestion est conforme au compte administratif. M. NOBLECOURT souhaite savoir ce qu'il advient des écritures de bilan et sous quel délai ? F. FILLIOL répond qu'il remonte au budget principal du CCAS et que cela sera fait dans l'année.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le Compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier principal relatif au budget des Epinettes.
1.2	BUDGET LES EPINETTES COMPTE ADMINISTRATIF 2023	F. FILLIOL	Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte rendu. F. FILLIOL rappelle qu'il s'agit de la dernière année concernant le budget des Epinettes. N. COLIN-COCCHI note qu'il est intéressant d'afficher en parallèle le BP et CA. Les éléments marquants résultent du processus de fermeture : proratisations des loyers en fonction de la restitution des différents bâtiments ou de leur taux d'occupation ; en dépense d'investissement, accroissement des restitutions de dépôt de garantie ; respect des prévisions de la subvention de Grand Chambéry.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve les comptes administratifs 2023 du Budget des Epinettes.
1.3	BUDGET HEBERGEMENT COMPTE DE GESTION 2023	F. FILLIOL	Le compte de gestion est conforme au compte administratif.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le Compte de gestion 2023 de M. le Trésorier principal relatif au budget Hébergement.
1.4	BUDGET HEBERGEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2023	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique que ce budget concerne les résidences Ma Joie et La Calamine. G. BAUDOIN explique que la baisse du nombre des repas est la conséquence de l'inflation générale. Sur ce début d'année 2024, les perspectives du taux d'occupation, semblent très favorables pour approcher le 100%. C. FAVETTA SIEYES ajoute que les nouveaux conventionnements, notamment avec l'APEI ont un impact sur ce taux remplissage. G. BAUDOIN indique que des services du CCAS seront relogés dans des appartements inoccupés de Ma Joie le temps des travaux de rénovation de Paul Bert, il a donc fallu engager des travaux de rafraîchissement et d'aménagements.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le compte administratif 2023 du Budget Hébergement.
1.5	BUDGET AIDE A DOMICILE COMPTE DE GESTION 2023	F. FILLIOL	Le compte de gestion est conforme au compte administratif.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le Compte de gestion 2023 de M. le Trésorier principal relatif au budget Aide à Domicile.
1.6	BUDGET AIDE A DOMICILE COMPTE ADMINISTRATIF 2023	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique que 1000 heures n'ont pas pu être servies par rapport à 2022, en raison des difficultés structurelles de recrutement	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

			Le CPOM signé en fin d'année avec le Département a permis d'avoir une dotation, non prévisible, d'où une subvention d'équilibre de la Ville moins importante (123 000 € au lieu de 307 400 €) Ce service n'a pas réalisé d'investissement particulier sur 2023.		- Approuve les comptes administratifs 2023 du Budget Aide à Domicile.
1.7	BUDGET SPM COMPTE DE GESTION 2023	F. FILLIOL	Le compte de gestion est conforme au compte administratif.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve le Compte de gestion 2023 de M. le Trésorier principal relatif au budget des Services Paramédicaux.
1.8	BUDGET SPM ERRD 2023	F. FILLIOL	Ce budget concerne l'ESAD et le SSIAD, des services de maintien à domicile pour lesquels le coût de la masse salariale est prédominante.  Il s'agit de services à 100% financés par l'Etat. Jusqu'à cette année, les dotations étaient fixes en fonction du nombre de places. A l'avenir, les dotations seront calculées en fonctions du profil des patients. G. BAUDOIN explique que le budget du SSIAD est déficitaire, cependant l'Etat souhaite que plus de places soient ouvertes. Tant que la place ne sera pas revalorisée, le CCAS ne pourra pas prendre de places supplémentaires. J. GACHET souhaite savoir d'où vient la somme en excédent du service de l'ESAD (+ 96 000€) F. FILLIOL répond que le mode de financement est dès l'origine décorrélé des dépenses. Par ailleurs, des recrutements ont pris plus de temps, ce qui a réduit les dépenses de personnel. Mme FAVETTA SIEYES rappelle que le CCAS a la chance d'avoir un SSIAD et un SAD pour répondre à la nouvelle réforme du service autonomie exigeant le rapprochement de ces deux activités. .	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'ERRD 2023 du budget des Services Paramédicaux.
1.9	BUDGET SPM AFFECTATION RESULTAT	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique que les résultats seront affectés aux comptes qui vont combler les éventuels déficits.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du budget des Services Paramédicaux.
1.10	BUDGET EHPAD COROLLE COMPTE DE GESTION 2023	F. FILLIOL	Le compte de gestion est conforme au compte administratif.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le Compte de gestion 2023 de M. le Trésorier principal relatif au budget de l'EHPAD COROLLE.
1.11	BUDGET EHPAD COROLLE ERRD 2023	F. FILLIOL	F. FILLIOL rappelle qu'il n'est pas possible, structurellement, d'équilibrer le budget de Corolle d'où l'intervention d'une subvention de la ville depuis son ouverture G. BAUDOIN explique que les sections soins et dépendances sont déficitaires. Cela sera	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'ERRD 2023 du budget de l'EHPAD COROLLE.

			signalé dans les négociations avec le Département et l'Etat pour les dotations. La subvention de la Ville a été revue à la baisse en 2023 par rapport au budget prévisionnel, choix ayant été fait de recentrer la subvention de la ville sur les budgets était prévu dès l'origine (BP, SAAD, et Hébergement)		
1.12	BUDGET EHPAD COROLLE AFFECTATION RESULTAT	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique que les résultats seront affectés aux comptes de compensation de déficit et de report à nouveau.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du budget EHPAD COROLLE.
1.13	BUDGET EHPAD LES CHARMILLES COMPTE DE GESTION 2023	F. FILLIOL	Le compte de gestion est conforme au compte administratif.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve le Compte de gestion 2023 de M. le Trésorier principal relatif au budget de l'EHPAD LES CHARMILLES.
1.14	BUDGET EHPAD LES CHARMILLES ERRD 2023	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique que la principale dépense est la masse salariale. L'établissement connaît un absentéisme important. Cependant les frais d'intérim ont commencé à diminuer, du fait de la réorganisation. G. BAUDOIN ajoute que la baisse des frais d'intérim reste l'objectif à tenir. La dotation de l'Etat est plus importante que prévue au regard de la situation déficitaire de l'établissement, des crédits non reconductibles ont été versés en raison de cette situation déficitaire. G. BAUDOIN explique que le taux d'occupation a été impacté par de nombreux décès sur le mois de février et cela a été difficile à rattraper en terme de recettes Le CCAS ne souhaite pas intégrer les crédits non reconductibles dans les budgets prévisionnels car ils sont très incertains. La subvention de la Ville a été revue à la baisse en 2023 par rapport au budget prévisionnel à hauteur de ce qui avait été établi lors de la revalorisation du RIFSEEP ; le montant établi in fine vient compenser la différence de tarif entre les deux EHPAD.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve l'ERRD 2023 du budget de l'EHPAD LES CHARMILLES
1.15	BUDGET EHPAD LES CHARMILLES AFFECTATION RESULTAT	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique que les résultats seront affectés aux comptes de compensation de déficit et de report à nouveau.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du budget EHPAD LES CHARMILLES.
1.16	BUDGET EHPAD LES CLEMATIS COMPTE DE GESTION 2023	F. FILLIOL	Le compte de gestion est conforme au compte administratif.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve le Compte de gestion 2023 de M. le Trésorier principal relatif au budget de l'EHPAD LES CLEMATIS.
1.17	BUDGET EHPAD LES CLEMATIS ERRD 2023	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique que l'année a été marquée par une fragilité au niveau de l'encadrement (cadre de santé et de direction) qui : - n'a pas permis d'aller au bout du projet de réorganisation	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : - Approuve l'ERRD 2023 du budget de l'EHPAD LES CLEMATIS.

			<p>- a entraîné une augmentation substantielle du taux d'absentéisme Ces problématiques RH et le recours à l'intérim ont impacté à la hausse le niveau des dépenses. Concernant les résultats par section, la section hébergement est bénéficiaire, la section soin et dépendance sont quant à elles déficitaires en raison du recours à l'intérim : ce sera à prendre en compte dans la négociation du prochain CPOM.</p>		
1.18	BUDGET EHPAD LES CLEMATIS AFFECTATION RESULTAT	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique que les résultats seront affectés aux comptes de compensation de déficit et de report à nouveau.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du budget EHPAD LES CLEMATIS.</li> </ul>
1.19	BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION 2023	F. FILLIOL	Le compte de gestion est conforme au compte administratif.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve le Compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier principal relatif au Budget Principal.</li> </ul>
1.20	BUDGET PRINCIPAL compte administratif 2023	F. FILLIOL	Présentation PPT ci jointe.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve le compte administratif 2023 du Budget Principal</li> </ul>
1.21	BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION RESULTAT	F. FILLIOL	<p>J. RAMBAUD s'interroge sur la stratégie financière qui consiste à beaucoup miser sur la négociation du CPOM, avec un déficit qui continue à se creuser. Elle souhaite savoir jusqu'où le déficit peut aller, si la négociation ne porte pas ses fruits. C. FAVETTA SIEYES explique qu'il n'y a pas de limite au déficit. Le choix a été fait d'aller vers une négociation musclée. Le CCAS de Chambéry est le plus gros CCAS du département. Le contrôle de la CRC va nous aider car il a pointé les difficultés ; certains services du CCAS ne sont pas destinés qu'aux seuls chambériens. Au regard de ce qui se passe, la question de la fermeture d'un établissement pourrait être posée. Cependant, l'autorisation de l'ARS et du département est nécessaire. La situation se retrouve sur les autres EHPAD de Savoie. Une rencontre avec le président du Département a eu lieu sur le sujet, et un courrier au nom de l'UDCCAS doit être adressé aux financeurs. G. BAUDOIN tient à relever quelques points positifs : aujourd'hui globalement sur les budgets ARS, le résultat est à l'équilibre. Par ailleurs, les Clématis ont déjà réalisé des excédents. L'enjeu est de diminuer l'absentéisme au sein des EHPAD pour au global des EHPAD retrouver un équilibre financier.</p>	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Principal</li> </ul>
1.22	BUDGET AIDE A DOMICILE BUDGET PRIMITIF 2024	F. FILLIOL	<p>AC COLIN-JORE demande à quoi correspondent les montants pour l'assurance. F. FILLIOL répond que cela comprend notamment l'assurance statutaire souscrite par</p>	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p>

			le CCAS pour couvrir les frais de remplacement lorsque que les agents sont en accident du travail ou en longue maladie. Il conviendra d'effectuer un bilan d'ici le 31 décembre 2025 entre ce qui est versé en cotisation et ce qu'il est perçu afin de savoir si c'est opportun de basculer vers l'auto assurance, l'exception de l'assurance décès.		- Approuve le Budget Primitif 2024 du budget Aide à Domicile
1.23	BUDGET HEBERGEMENT BUDGET PRIMITIF 2024	F. FILLIOL	F. FILLIOL explique que, pour l'alimentation, il y a une année pleine avec les nouveaux tarifs. Les retours des résidents sont plutôt positifs sur les repas. Le nouveau marché d'électricité est beaucoup moins avantageux que le précédent, d'où l'augmentation proposée. F. FILLIOL précise que la répartition des comptes d'investissement est un affichage pour équilibrer la section, et que tout ne sera pas réalisé. G. BAUDOIN ajoute que les investissements seront très faibles cette année. Sur le taux d'occupation, il est basé sur l'année précédente, sachant que les perspectives semble supérieures à date.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le Budget Primitif 2024 du budget hébergement.
1.24	BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2024	F. FILLIOL	F. FILLIOL explique que la pension de famille Le Cairn a été intégrée au budget principal. G. BAUDOIN indique que l'objectif est d'être offensif auprès du département afin d'augmenter les aides pour Chrysalide et l'accompagnement des dossiers RSA. C. FAVETTA SIEYES précise que Chrysalide fait de l'accompagnement auprès de jeunes mamans ou couples, alors que le CCAS n'a pas la compétence petite enfance ; par ailleurs, le public accueilli n'est pas toujours chambérien. Concernant le RSA, le CCAS instruit les dossiers des personnes seules ; les dossiers pour les familles sont gérés par le Département. Les heures effectuées par les assistantes sociales du CCAS pour l'accompagnement social ne sont pas valorisées par le Département. Il convient donc de le solliciter à ce sujet.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le Budget Primitif 2024 du Budget Principal
1.25	BUDGET SPM EPRD 2024	F. FILLIOL	La principale dépense concerne l'acquisition d'un véhicule.		Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'EPRD 2024 du budget SPM
1.26	BUDGET EHPAD COROLLE EPRD 2024	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique que parmi les dépenses qui augmentent se trouve l'alimentation (9%). Les recettes sont prévues avec les hypothèses de l'actuel CPOM. N. COLIN-COCCHI demande ce qui explique la baisse par rapport à 2023. F. FILLIOL répond que, suite aux difficultés de recruter en agent en contrat aidé et vu les besoins sur des horaires spécifiques le CCAS est passé par un prestataire pour l'entretien.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'EPRD 2024 de l'EHPAD Corolle
1.27	BUDGET EHPAD LES CHARMILLES	F. FILLIOL	F. FILLIOL explique qu'il est prévu une augmentation des fluides et de l'alimentation.	Mis aux voix, le rapport est	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

	EPRD 2024		Les machines de blanchisserie sont en arrêt, un litige est en cours avec le constructeur pour établir l'existence d'un vice caché. Par ailleurs, un sinistre est intervenu sur la chaufferie en décembre 2023, le budget tient compte de cette situation. Les CNR n'ont pas été intégrés en raison de l'incertitude des montants	adopté à l'unanimité	- Approuve l'EPRD 2024 de l'EHPAD Les Charmilles
1.28	BUDGET EPHAD LES CLEMATIS EPRD 2024	F. FILLIOL	Le montant des investissements est important du fait de la nécessité de renouveler certains biens, l'EHPAD rentrant dans 14ème année d'exploitation. Le circuit des médicaments va être revu pour garantir sa sécurité. <b>15h : Départ de M. NOBLECOURT avant le vote des BP et EPRD</b>	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve l'EPRD 2024 de l'EHPAD Les Clématis
3.1	NOMINATION D'UN VICE-PRESIDENT DELEGUE	T. REPENTIN	Devant partir pour une autre réunion, T. REPENTIN demande à anticiper la délibération 3.1, et de procéder au vote du vice-président délégué. Il propose la candidature de Mme Claudine BONILLA. <b>15h06 : Départ de T. REPENTIN</b>	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	A l'issue du vote, Madame Claudine BONILLA est élue Vice-Président(e) délégué du Conseil d'Administration du CCAS
1.29	GROUPEMENT DE COMMANDES SYANE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION	G. BERNARD-PEYRE	Le Syane propose le renouvellement anticipé du groupement de commandes pour la fourniture de gaz. Il s'agit d'un marché qui fluctue beaucoup. L'augmentation de la participation est importante, cependant elle n'avait pas évolué depuis 2014. AC COLIN-JORE demande s'il n'y pas d'autres sociétés qui propose cette prestation. G. BERNARD-PEYRE répond que le CCAS a choisi l'établissement le plus proche.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 25 janvier 2024,  - Autorise le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés.
1.30	TARIFICATION EHPAD 2024	F. FILLIOL	F. FILLIOL explique que la mise en œuvre des nouveaux tarifs est décalée, le temps que le Département vote ses tarifs. Sur les Charmilles et les Clématis, le ticket modérateur évolue à la baisse en raison des modalités de calcul appliqué par le département. Au vu des résultats 2023 Le CCAS a sollicité auprès du Département une augmentation de 5%. Des tarifs, des éléments justifiant cette demande seront transmis au département courant du mois de mai.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve les projets de tarification 2024 présentés
2.1	REGELEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS	G. BERNARD-PEYRE	Il s'agit d'une mise à jour du précédent règlement, présentée lors du dernier CST. Dorénavant des justificatifs seront demandés pour le remboursement des frais de repas, et les plages horaires des repas sont précisées.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :  - Approuve le règlement des frais de déplacement proposé en annexe de la délibération
3.2	DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	C. FAUTTA SIEYES	Les délégations consenties par le conseil d'administration au vice-président délégué sont identiques à celles de la vice-présidente.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration délègue en cas d'absence du Président et de la vice-présidente, son pouvoir de décision au vice-président délégué du CCAS, dans les matières énumérées dans la délibération.

	AU VICE-PRESIDENT DELEGUE				
	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2024				Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal du 06 novembre 2023.

- ◆ COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 MARS 2024 EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ◆ ACTES PASSES PAR LE PRESIDENT OU LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La séance est clôturée à 15h15.

Le prochain conseil d'administration est prévu le 13 mai à 13h.



# PRÉSENTATION DES CA / ERRD 2023 ET BP/EPRD 2024

Conseil d'Administration du 8 avril 2024

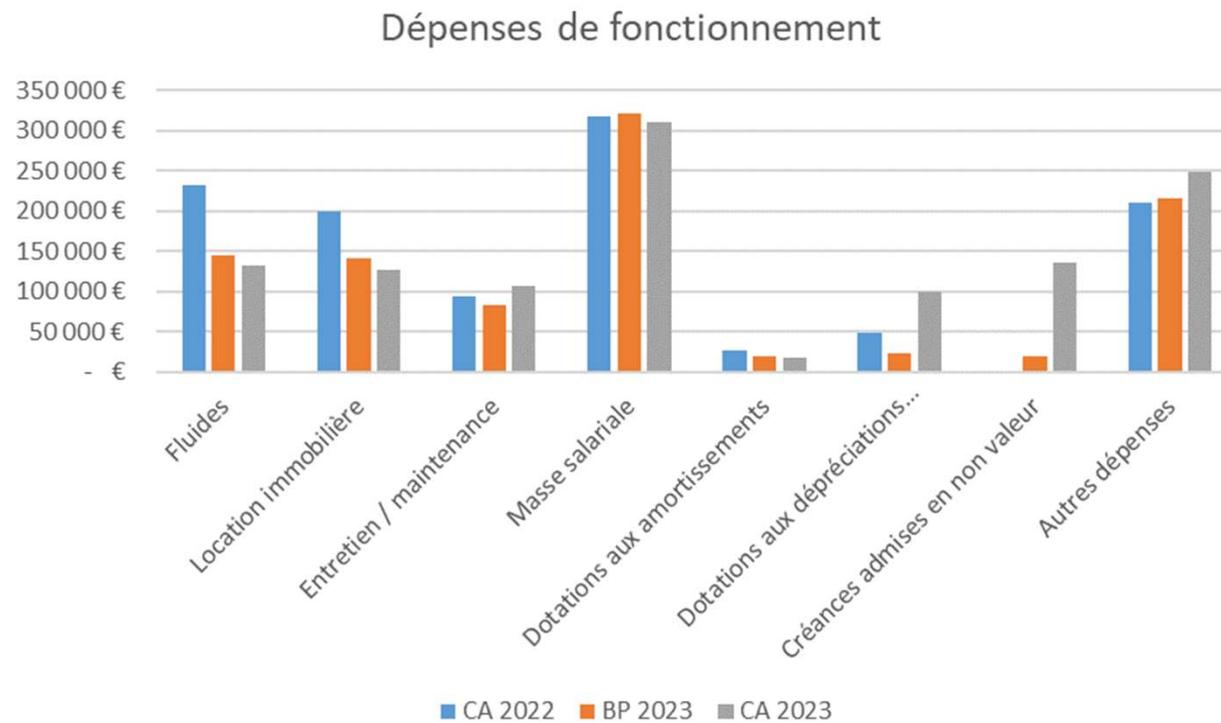
**Centre communal  
d'action sociale**

[www.chambery.fr](http://www.chambery.fr)



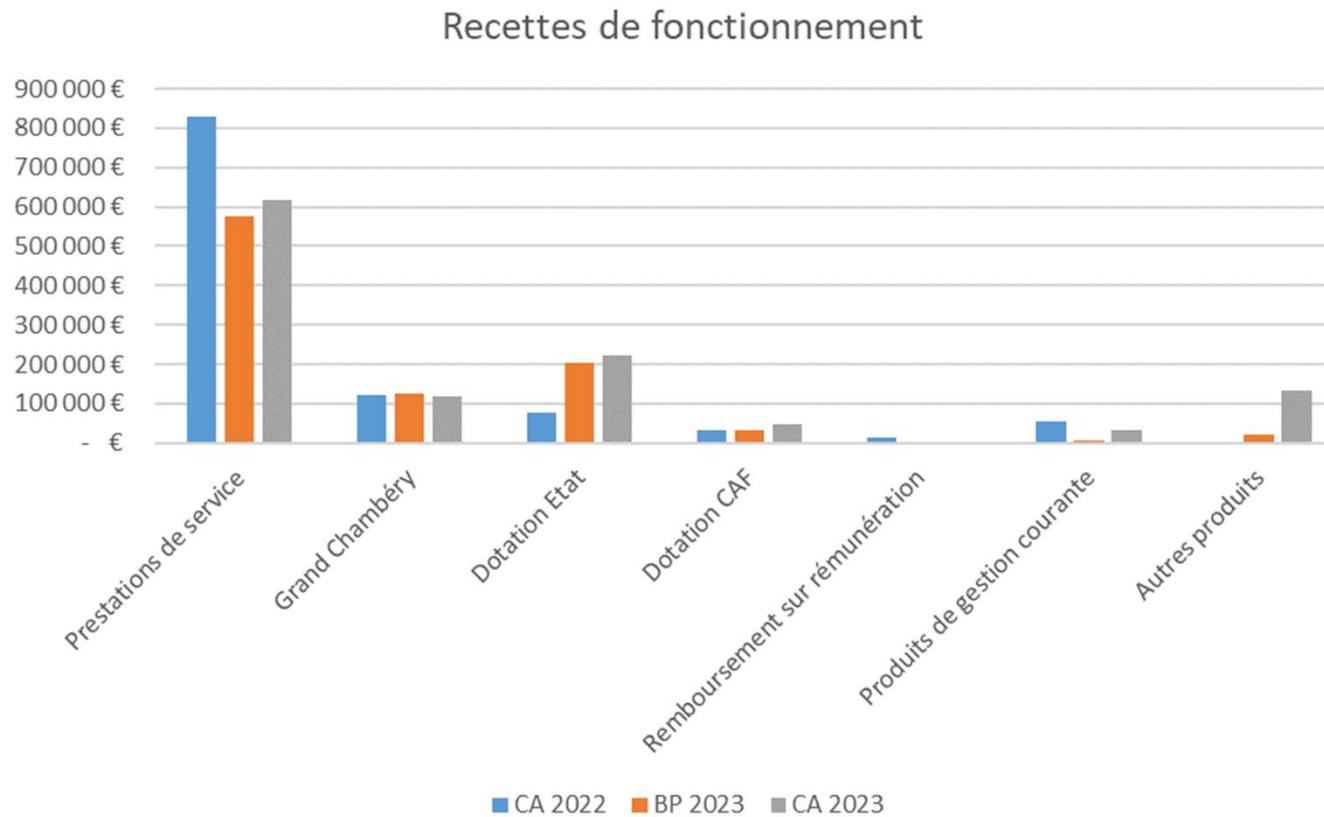
## Les Epinettes

- Dépenses de fonctionnement :
  - CA 2023 : 1 172 224, 11€



# Les Epinettes

- Recettes de fonctionnement :
- CA 2023 : 1 172 224, 11 € (taux d'occupation 70 %) – Sub. Grand Chambéry : 116 918 €





## Les Epinettes

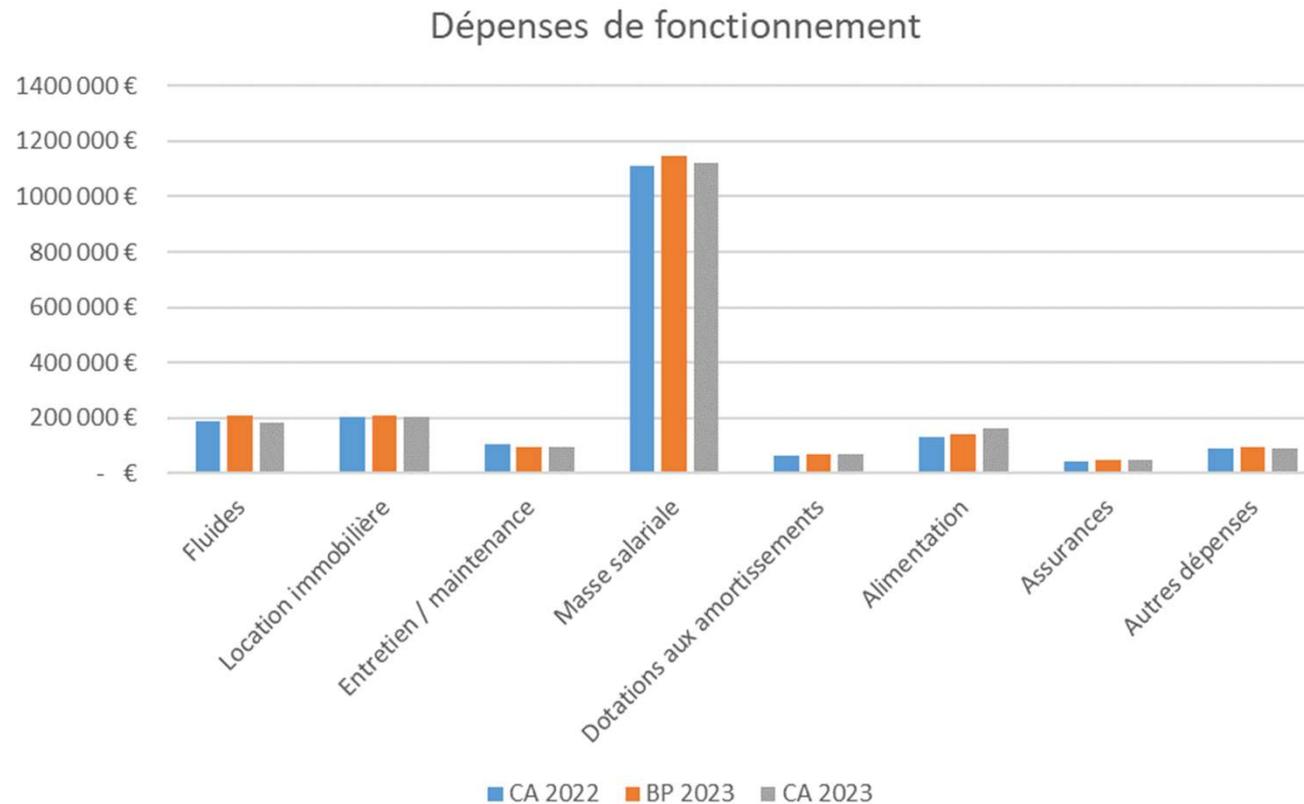
Section d'investissement – CA 2023

- Dépenses : 55 935, 26 €
    - ✓ dont 51 680, 47 € liés aux remboursements de cautions
    - ✓ dont 4 254, 79 € réalisés pour l'achat de biens
  - Recettes: 32 426,77 €
    - ✓ dont 17 941, 89 € liés aux amortissements
    - ✓ dont 11 892, 00 € liés à la perception des cautions
    - ✓ dont 1 385, 01 € de FCTVA
    - ✓ Dont 1 207, 87 € subvention de l'état – inclusion numérique
- = Déficit de 23 508, 49 €

## Budget Hébergement (Ma Joie et la Calamine)

- Dépenses de fonctionnement :

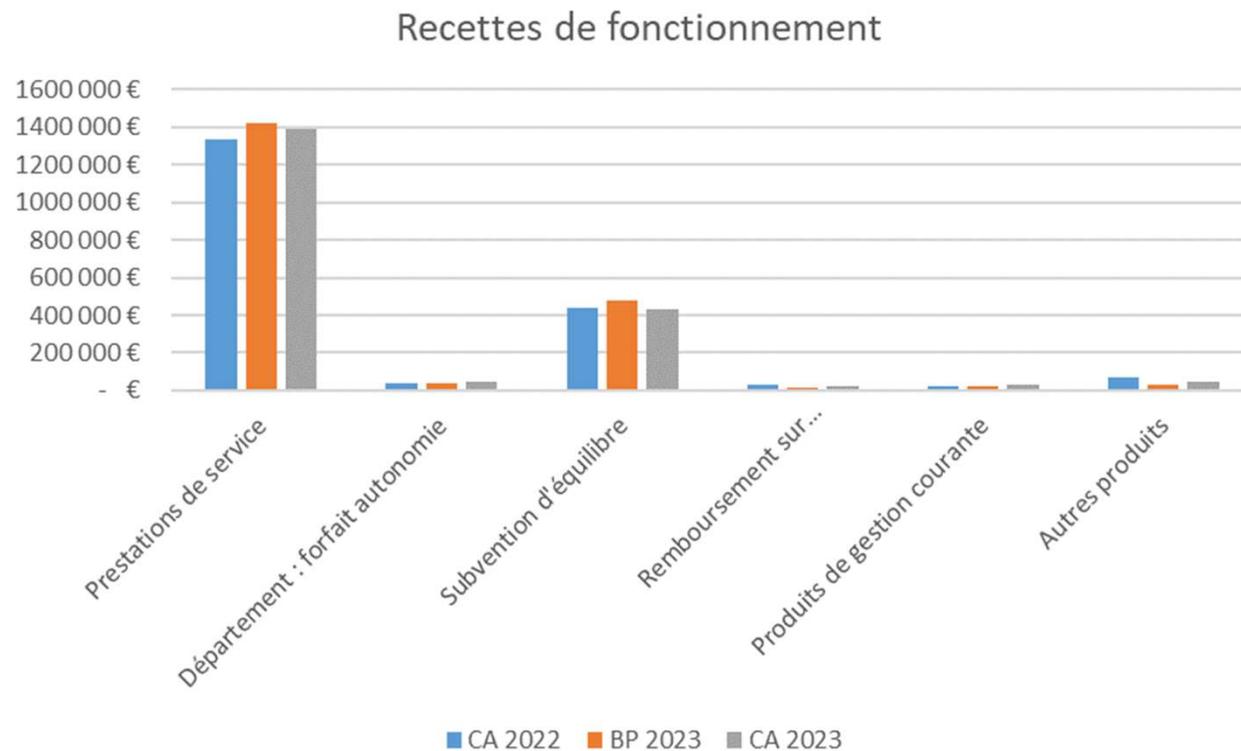
➤ CA 2023 : 1 966 247, 25 €



## Budget Hébergement (Ma Joie et la Calamine)

### - Recettes de fonctionnement :

- CA 2023 : 1 966 247, 25 € dont 434 795, 85 € de subvention d'équilibre - Taux d'occupation Ma Joie : 87 % Calamine : 82 %)





## Hébergement (Ma Joie et la Calamine)

Section d'investissement – CA 2023

➤ Dépenses : 73 332, 79 € dont :

- ✓ 8 492, 74 € liés aux remboursements de cautions
- ✓ 16 857 € concernant l'amortissement de subventions
- ✓ 47 983, 05 € d'acquisition d'immobilisations

➤ Recettes: 127 841,20 €

- ✓ 66 792,91 € liés aux amortissements
- ✓ 24 241; 81 € liés à la perception des cautions
- ✓ 36 836, 48 € de FCTVA

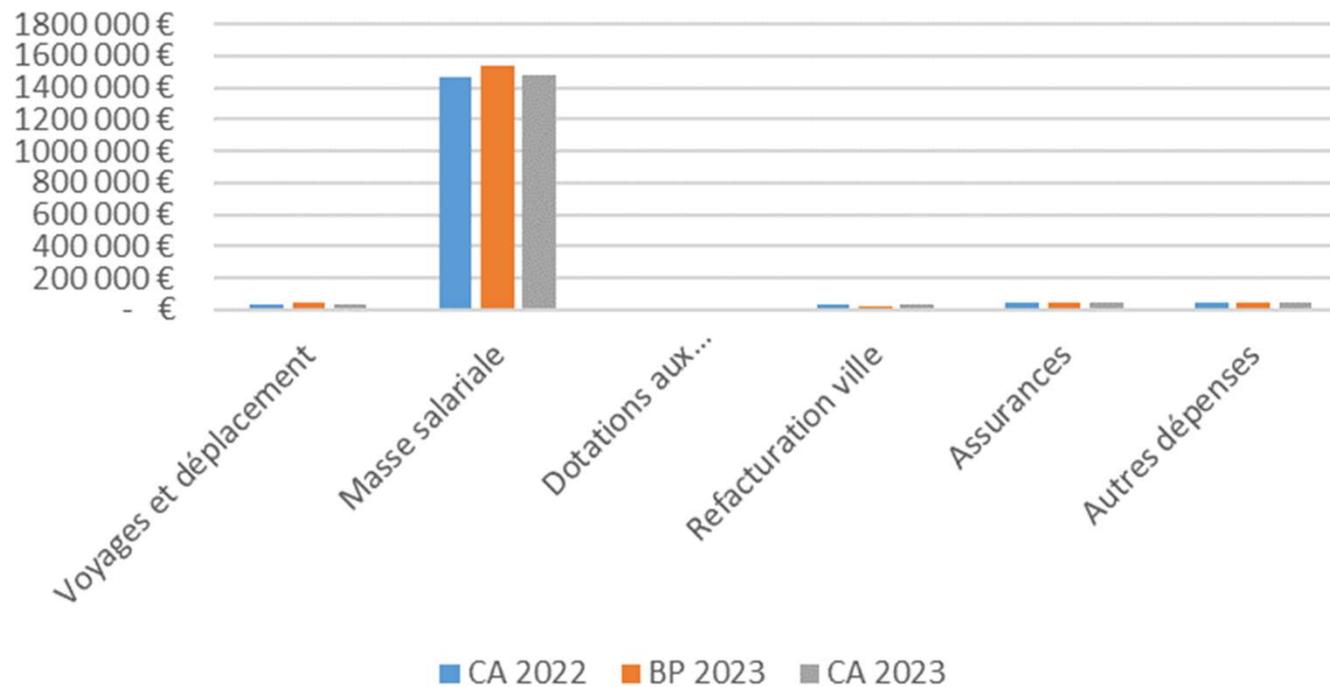
= Excédent de 54 508, 41 €

## Budget Service d'Aide à Domicile

- Dépenses de fonctionnement :

➤ CA 2023 : 1 646 068,06 €

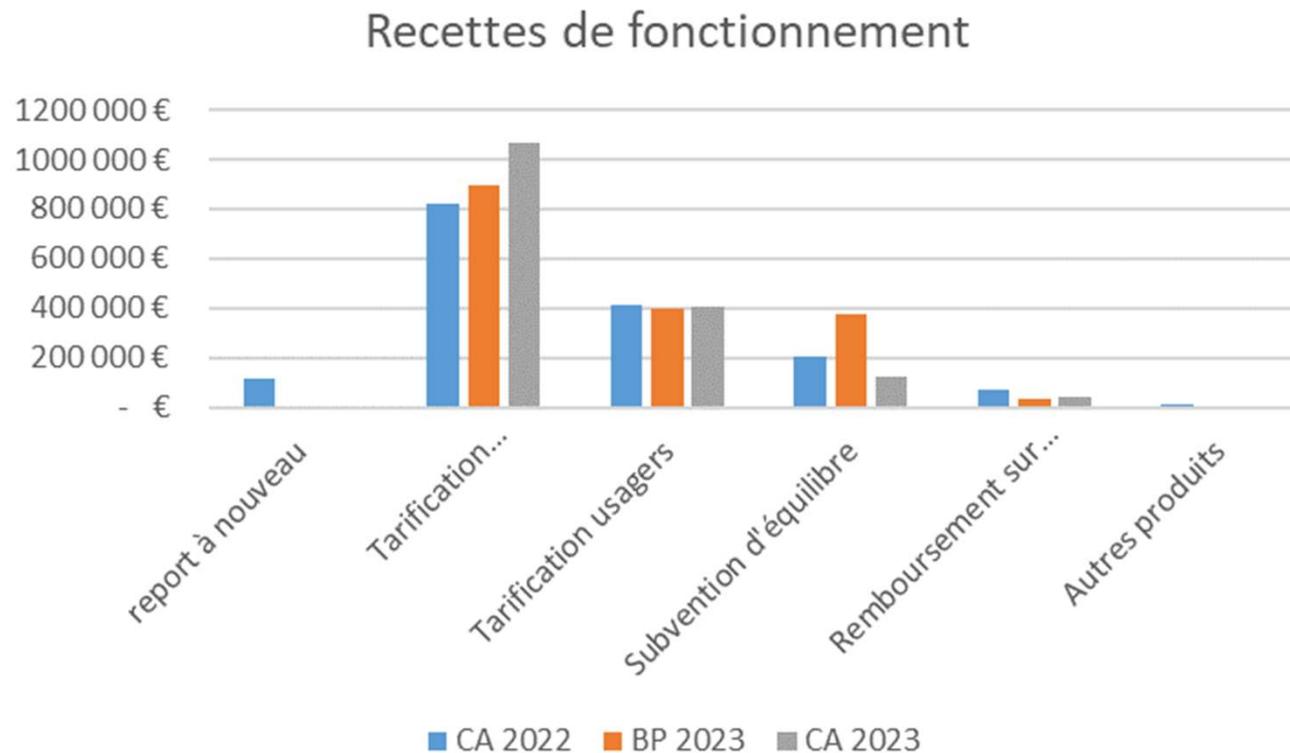
### Dépenses de fonctionnement



## Budget Service d'Aide à Domicile)

### - Recettes de fonctionnement :

- CA 2023 : 1 646 068, 06 € dont 123 173, 21 € de subvention d'équilibre - Activité réalisée : 44 768 heures





## Service d'aide à domicile

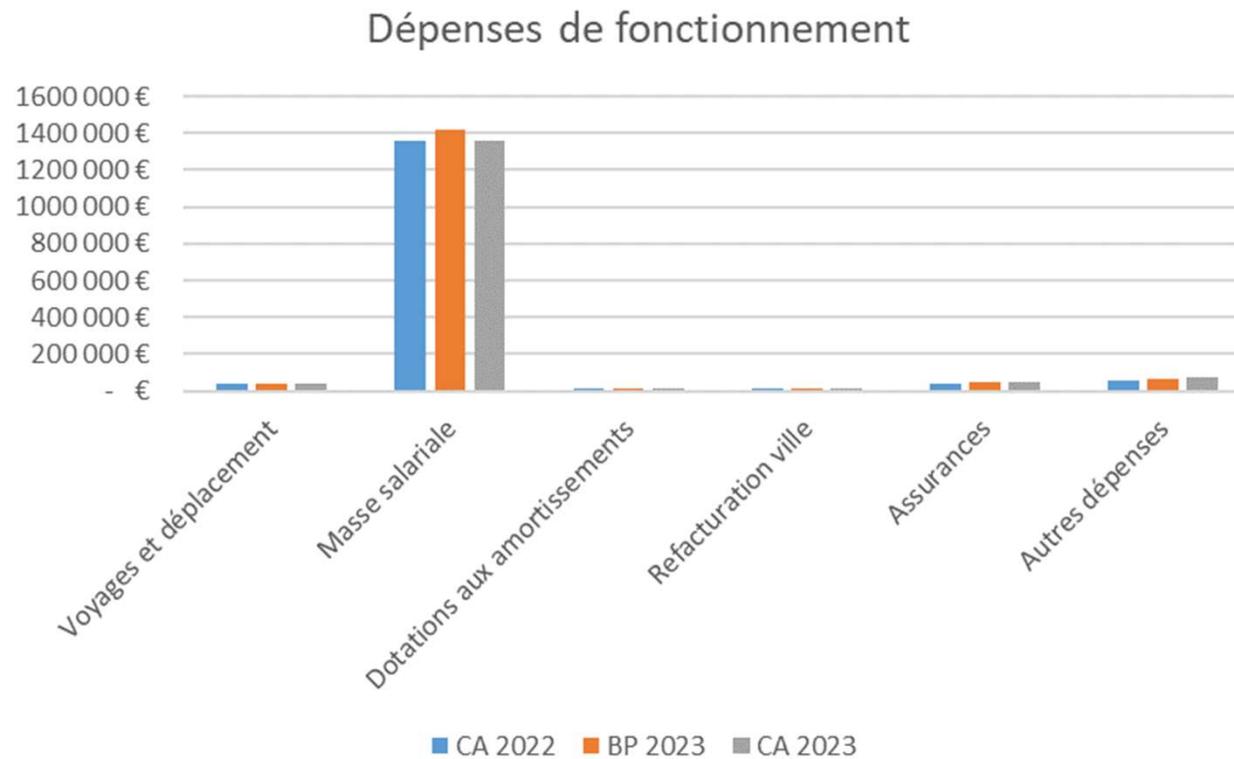
Section d'investissement : CA 2023 :

- Dépenses : 9 047, 90 €
    - ✓ dont 7 293, 50 € concernant l'amortissement de subventions
    - ✓ Dont 1 754, 40 € d'acquisition d'immobilisations
  - Recettes : 16 902, 91 €
    - ✓ dont 11 661,29 € liés aux amortissements
    - ✓ Dont 5 241, 62 € de FCTVA
- = Excédent de 7 855, 01 €

## Budget Services Paramédicaux (SSIAD et ESAD)

- Dépenses de fonctionnement :

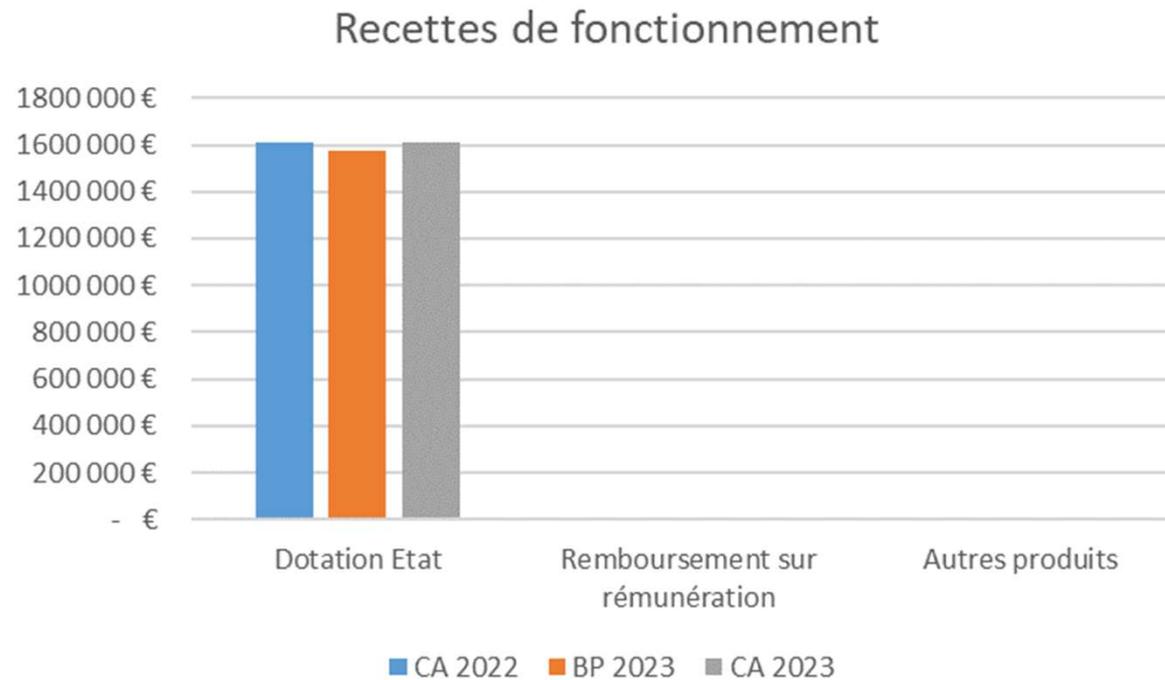
➤ ERRD 2023 : 1 537 140, 31€



## Budget Services Paramédicaux (SSIAD et ESAD)

### - Recettes de fonctionnement :

- ERRD 2023 : 1 619 219, 28 € - résultat de + 82 078, 97 € (déficit du SSIAD de 14 257, 11 € et excédent de l'ESAD de 96 336, 08 €)





## Services paramédicaux

Section d'investissement

ERRD 2023 :

- Emplois : 4 658, 62 € correspondant à l'acquisition d'immobilisations
- Ressources: 6 533, 34 € correspondant au FCTVA



## Budget Services paramédicaux (SSIAD et ESAD)

Affectation du résultat :

- compte 1108 - report à nouveau : dotation de 82 078,97€

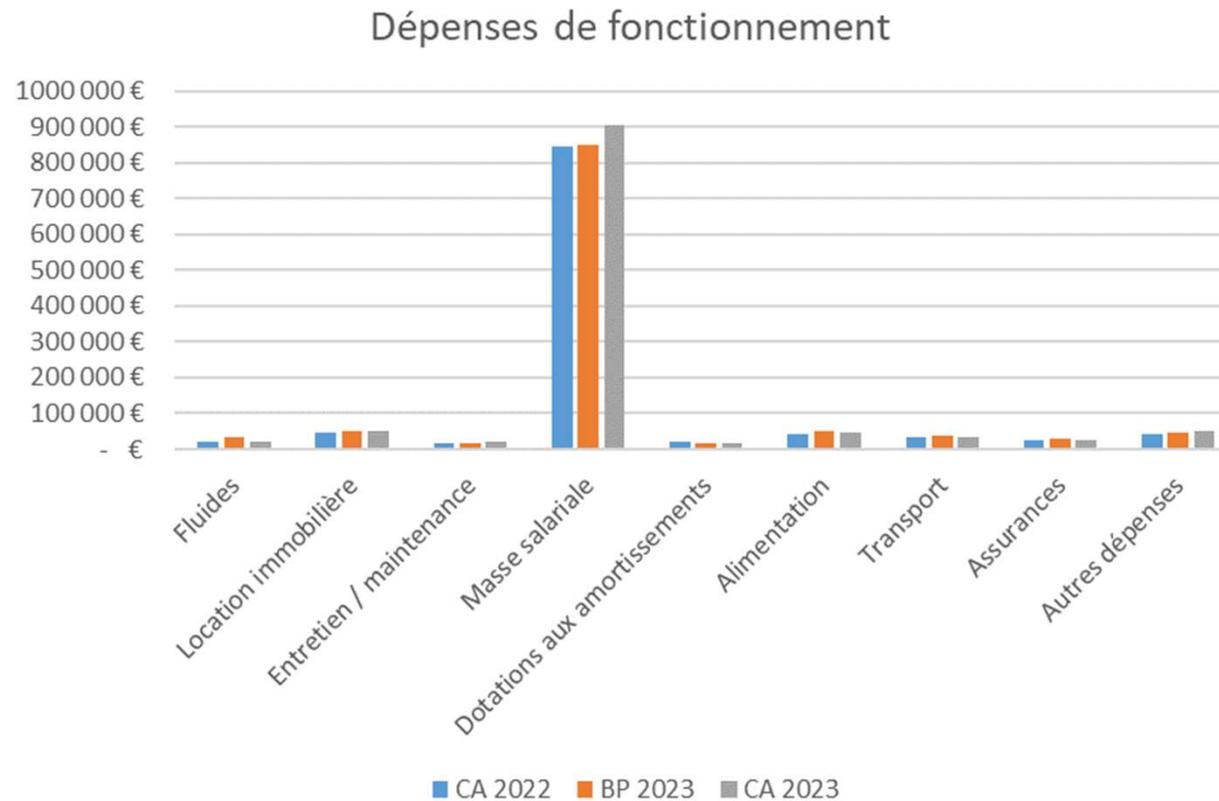
Nouveaux soldes :

- compte 106868 – réserve de compensation des déficits (solde créditeur) : 41 607,09€
- compte 1108 - report à nouveau (solde créditeur) : 526 796,42€

## Budget Corolle (Accueil de jour et hébergement temporaire)

- Dépenses de fonctionnement :

➤ ERRD 2023 : 1 173 200, 84 €

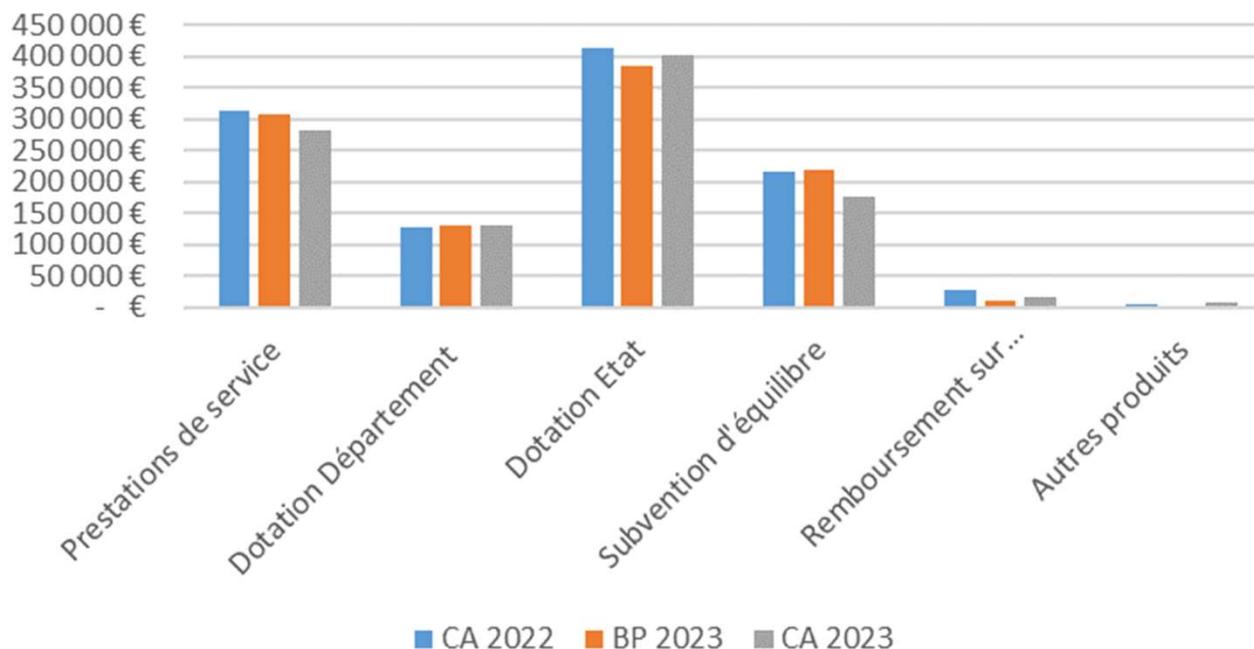


## Budget Corolle (Accueil de jour et hébergement temporaire)

### - Recettes de fonctionnement :

- **ERRD 2023 : 1 010 830, 48 €** (subvention ville : 175 000 € dont 54 274 pour l'ADJ et 120 726 € pour l'hébergement) – taux d'occupation ADJ : 80% et HT : 75 %
  - Résultat : déficit de 162 370, 36 € (Hébergement déficit de 187 955, 16 € Accueil de jour excédent de 25 584, 80 €)

### Recettes de fonctionnement





## Budget Corolle (Accueil de jour et hébergement temporaire)

Section d'investissement :

ERRD 2023 :

- Emploi : 15 204, 10 € correspondant à l'acquisition d'immobilisations
- Ressources : 13 182, 56 € correspondant pour 942,56 € de FCTVA et 12 240 € de subvention de l'Etat



## Budget Corolle (Accueil de jour et hébergement temporaire)

Affectation du résultat :

Le résultat 2023 de l'EHPAD Corolle est un déficit de 162 370,36 € se décomposant :

Affectation du résultat :

- compte 106860 – réserve de compensation des déficits : affectation du déficit à hauteur 14 487,42€
- compte 1100 - report à nouveau (solde créditeur) : affectation du déficit à hauteur 44 846,17€
- compte 1190 – report à nouveau (solde débiteur) : affectation du solde du déficit 2023 à hauteur de 103 036,77€

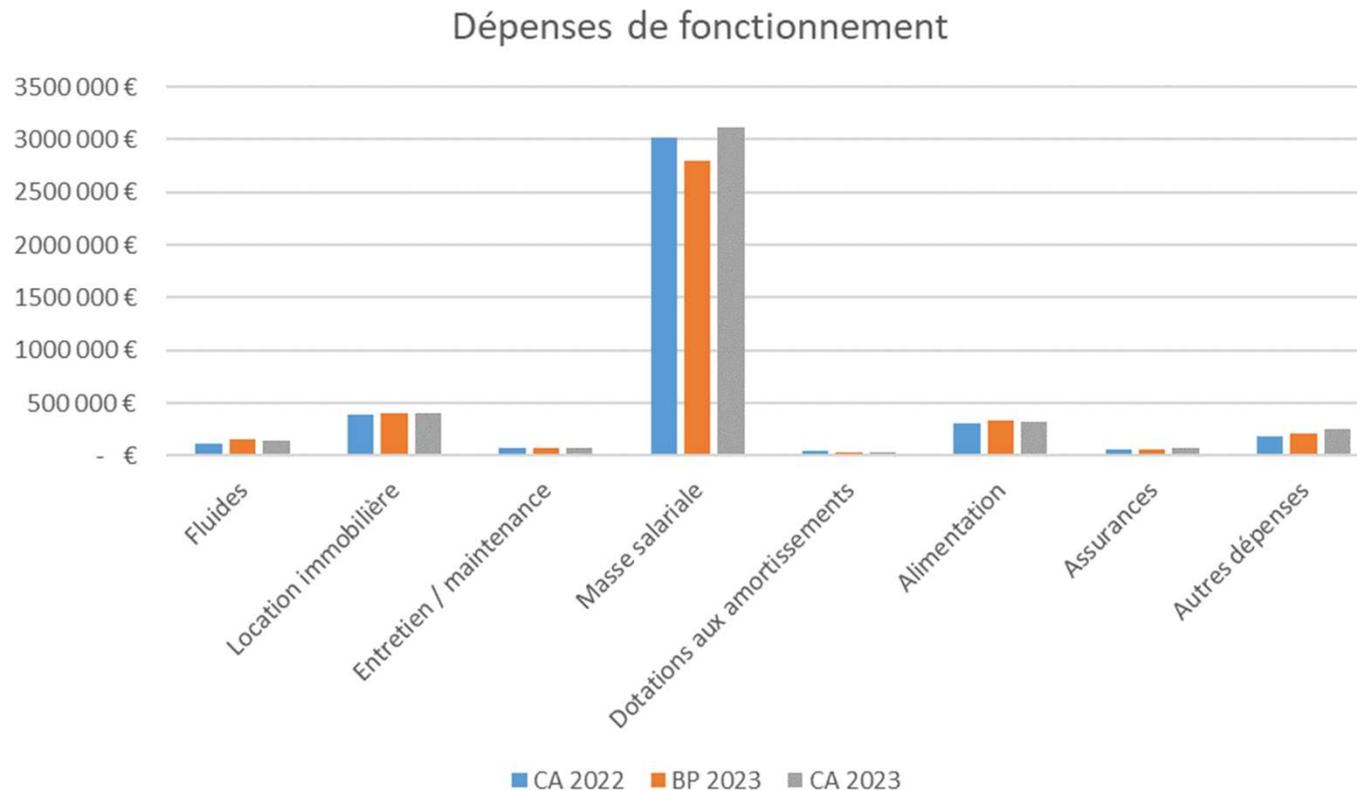
Nouveau Solde :

A l'issue de l'affectation du résultat 2023, les soldes des comptes seront:

- compte 106860 - réserve de compensation des déficits (solde créditeur) : 0€
- compte 1100 - report à nouveau (solde créditeur) : 0€
- compte 1190 – report à nouveau (solde débiteur) : 103 036,77€

# Budget EHPAD Les Charmilles

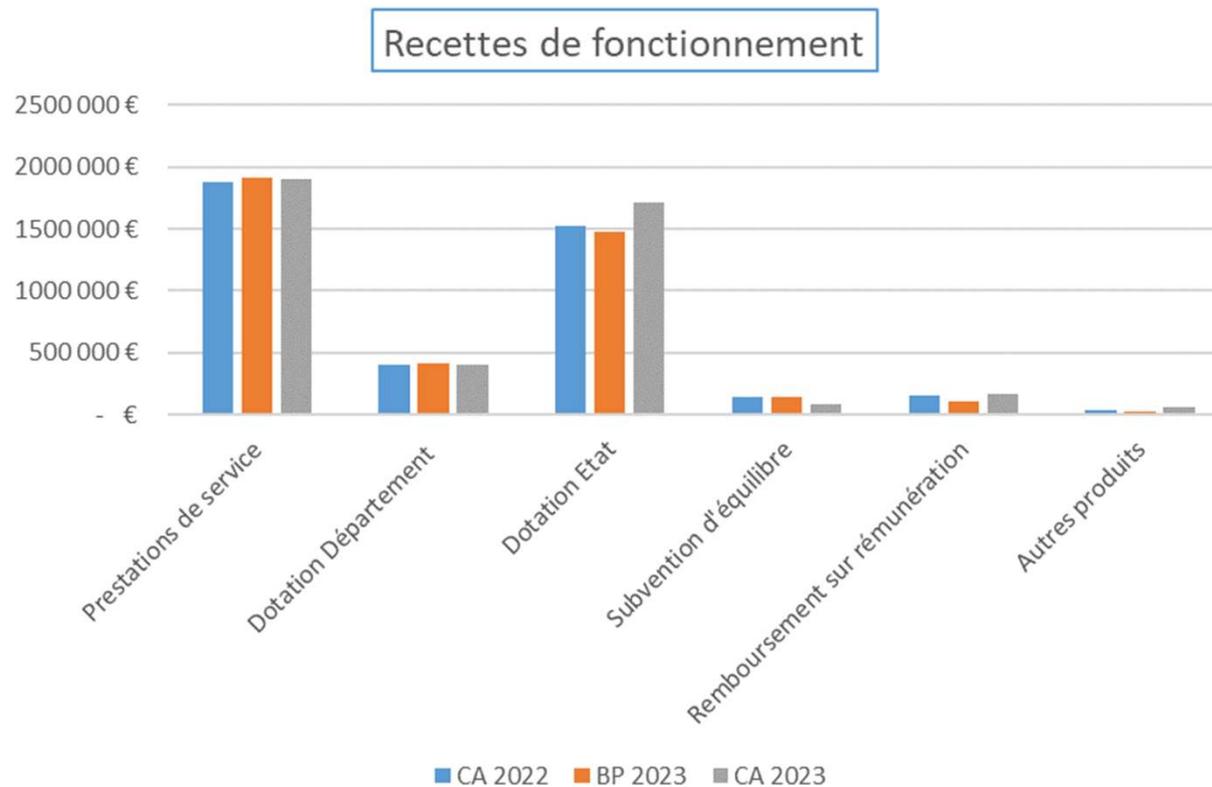
- Dépenses de fonctionnement :
  - ERRD 2023 : 4 440 562, 83 €



# Budget EHPAD Les Charmilles

## - Recettes de fonctionnement :

➤ ERRD 2023 : 4 327 728,97 € : taux d'occupation : 97 % - résultat déficitaire : 112 833,86 € - subvention ville 85 000 €.





## Budget EHPAD les Charmilles

Section d'investissement : ERRD 2023

- Emplois : 133 325, 42 € dont :
  - ✓ 43 211, 10 € de dépôts et cautions reçus
  - ✓ 7 600, 00 € de remboursement d'un emprunt
  - ✓ 82 514, 32 € d'achats d'immobilisations
- Ressources : 81 249, 87 € dont :
  - ✓ 2 943, 37 € correspondant au FCTVA
  - ✓ 30 881, 00 € de subventions
  - ✓ 47 425,50 € de dépôts et cautions reçus



## Budget EHPAD Les Charmilles

Affectation du résultat :

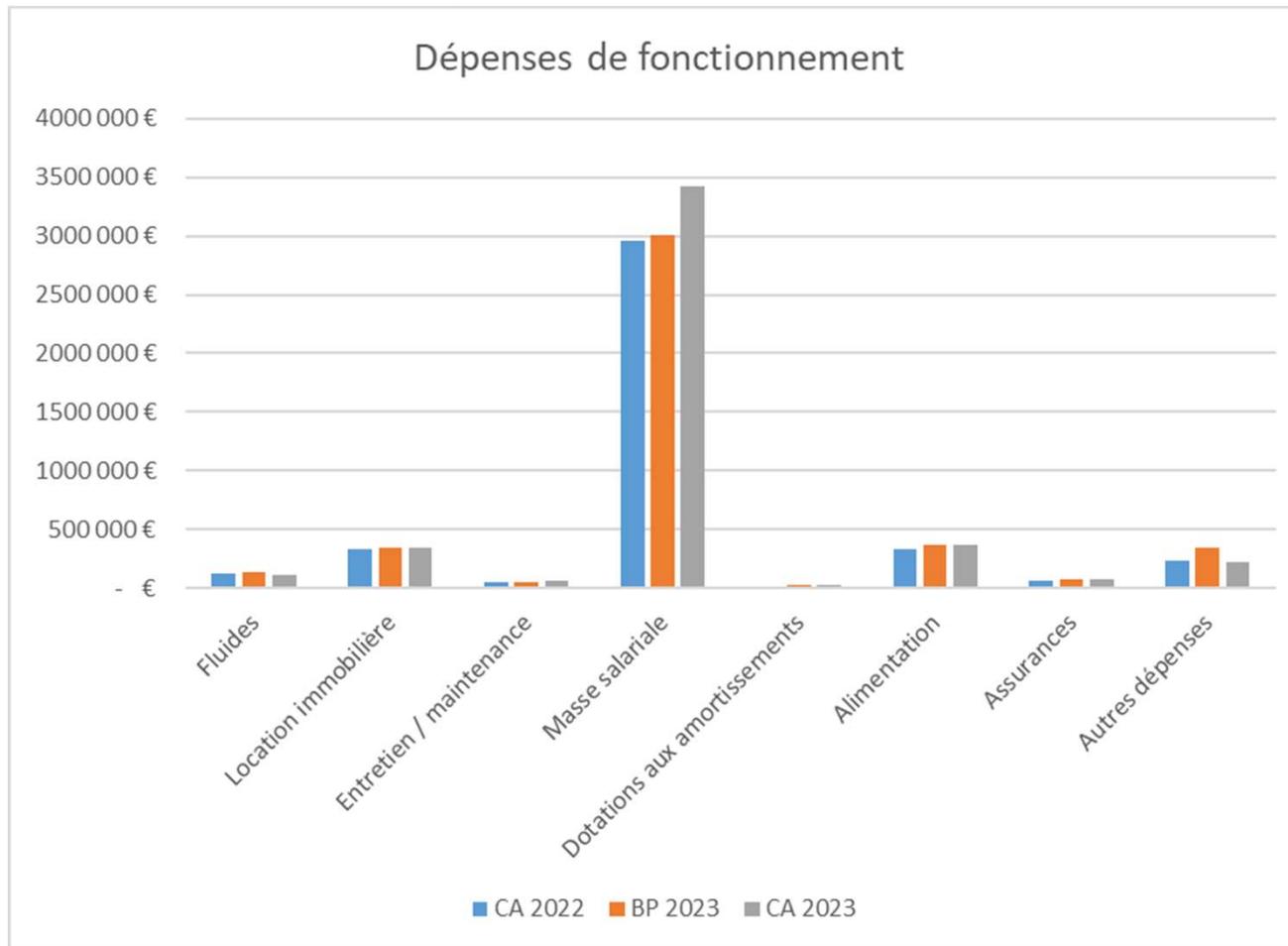
- compte 1190 - report à nouveau : affectation du déficit 2023 de 112 833,86 €

Nouveau Solde :

- compte 1190 - report à nouveau (solde débiteur) : 588 108,01 €

## Budget EHPAD Les Clématis

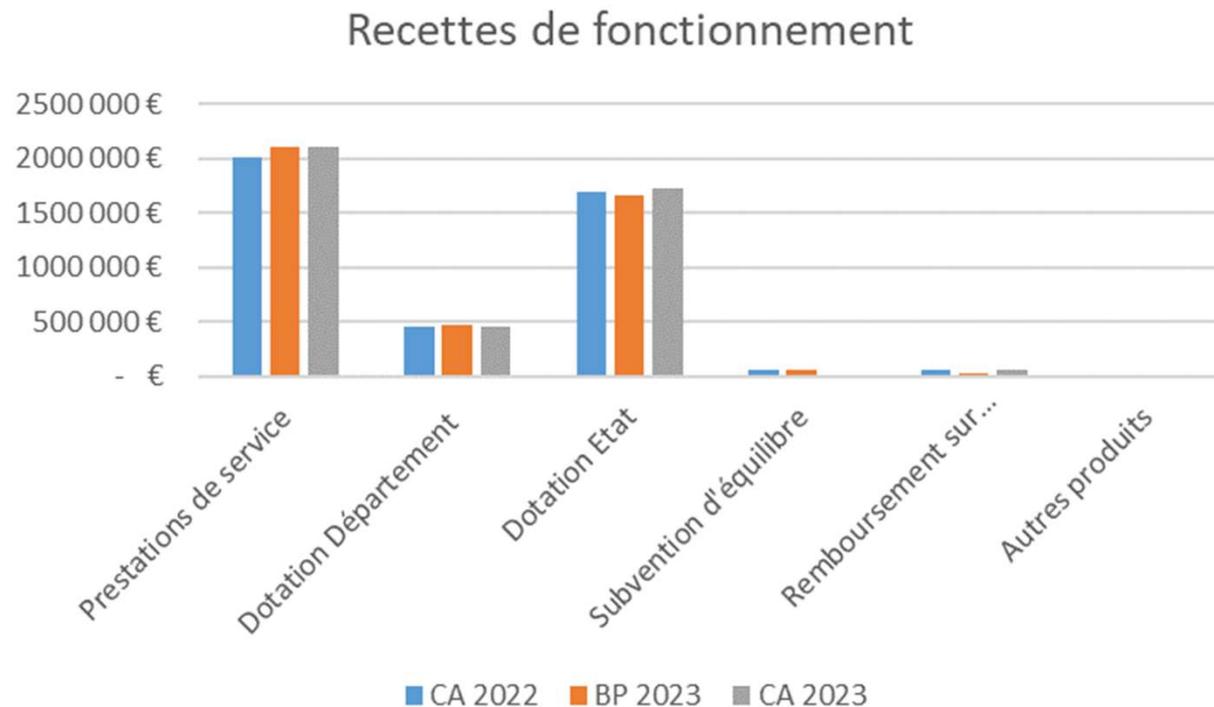
- Dépenses de fonctionnement :
  - ERRD 2023 : 4 640 519,02 €



# Budget EHPAD Les Clématis

- Recettes de fonctionnement :

➤ ERRD 2023 : 4 356 289,79 € - Taux d'occupation 99% - résultat déficitaire de 284 229,29€





## Budget EHPAD les Clématis

### Section d'investissement – ERRD 2023

- Emplois : 136 863,47 € dont :
  - ✓ 51 354, 40 € de dépôts et cautions reçus
  - ✓ 37 740 € de remboursement d'un emprunt et dettes
  - ✓ 47 769, 07 € d'achats d'immobilisations
- Ressources : 103 962, 39 € dont :
  - ✓ 2 427, 24 € correspondant au FCTVA
  - ✓ 48 671, 40 € de dépôts et cautions reçus
  - ✓ 23 353, 75 € liés à une subvention de l'Etat
  - ✓ 29 240, 00 € liés à un prêt obtenu lors de la construction de l'EHPAD



## Budget EHPAD Les Clématis

Affectation du résultat :

- compte 1100 - report à nouveau (solde créditeur) : affectation du déficit à hauteur de 237 905,83€
- compte 1190 - report à nouveau (solde débiteur) : affectation du solde du déficit 2023 à hauteur de 46 323,46€

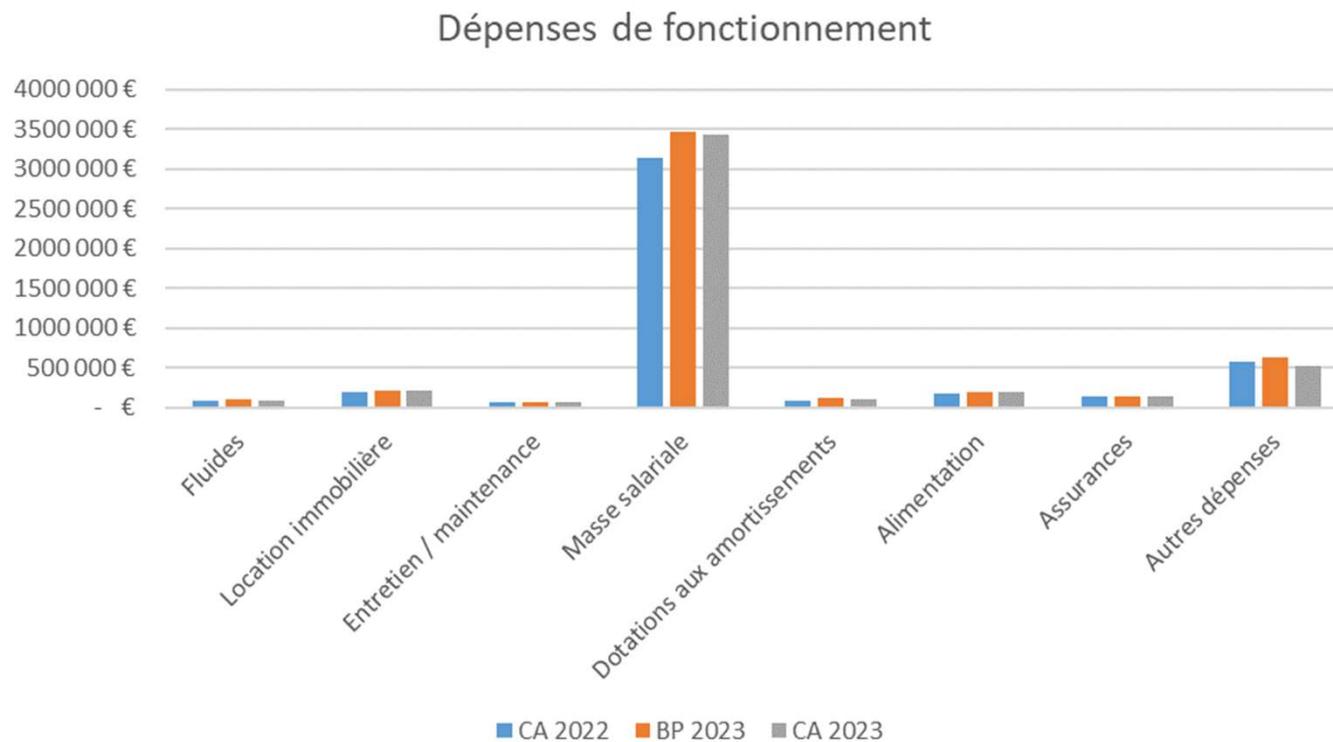
Nouveaux Soldes :

- compte 1100 - *report à nouveau* (solde créditeur) : 0 €
- compte 1190 - report à nouveau (solde débiteur) : 46 323,46€

# Budget Principal

- Dépenses de fonctionnement :

➤ CA 2023 : 4 720 083, 98 €

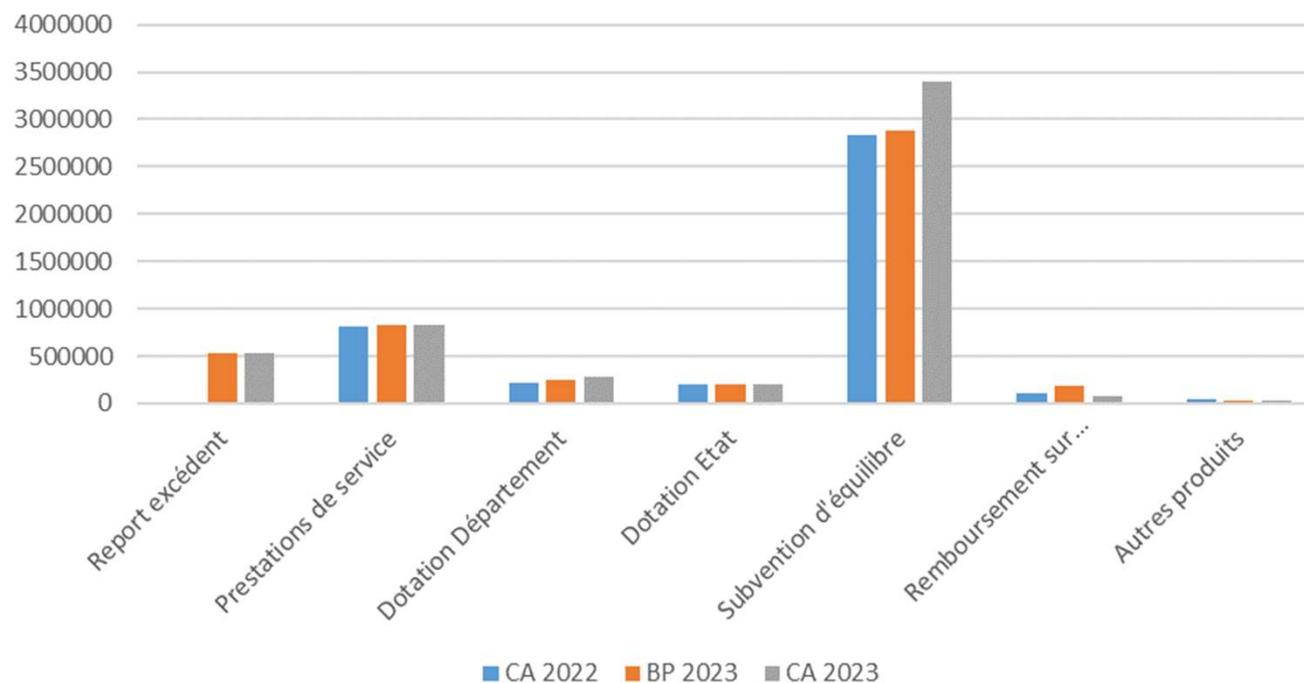


# Budget Principal

## - Recettes de fonctionnement :

- CA 2023 : 4 824 786, 65 € dont 3 393 700, 15 de subvention ville – Résultat Excédent de 104 702, 67 €
- Taux d'occupation Calypso : 99 % - Chrysalide : 95 % - Repas livrés : 31 231

### Recettes de fonctionnement





## Budget principal

- Section d'investissement – Compte administratif 2023

➤ Dépenses : 86 665, 43 € dont :

- ✓ 1 850, 52 € liés aux remboursements de cautions
- ✓ 10 522, 88 € lié à des subventions d'investissements
- ✓ 59 949, 24 € réalisés pour l'achat de biens
- ✓ 3 025, 00 € pour des prêts accordés au personnel

➤ Recettes : 128 771, 59 € dont :

- ✓ 105 777, 42 € liés aux amortissements
- ✓ 4 083, 00 € liés à la perception des cautions
- ✓ 17 102, 84 € de FCTVA
- ✓ 703, 33 € de subvention d'investissement
- ✓ 1 105, 00 € de remboursement de prêt par le personnel

Résultat = 42 106, 16 € d'excédent



## Budget Principal

Affectation du résultat :

➤ Compte 002 : 104 702,67 €

Nouveau Solde :

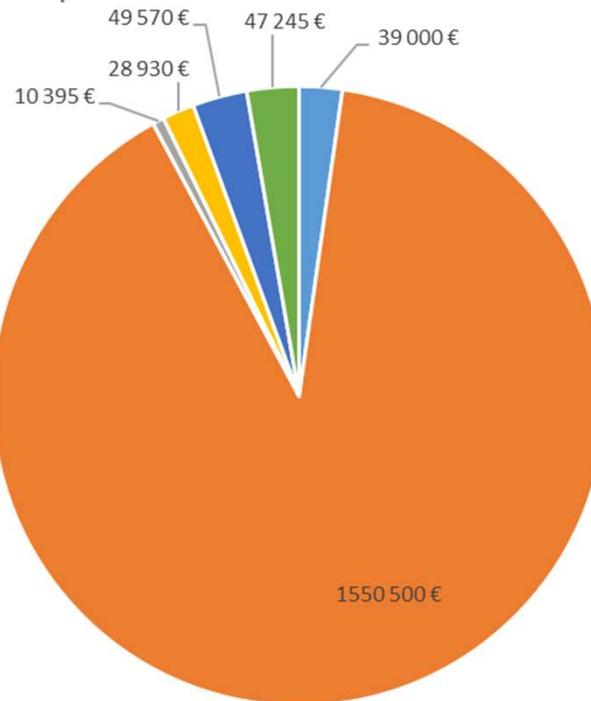
➤ Compte 002 : 632 167, 04 €

## Budget Service d'Aide à Domicile

- Dépenses de fonctionnement :

➤ BP 2024: 1 725 640 €

Dépenses de fonctionnement BP 2024



■ Voyages et déplacement ■ Masse salariale ■ Dotations aux amortissements ■ Refacturation ville ■ Assurances ■ Autres dépenses

**Centre communal  
d'action sociale**

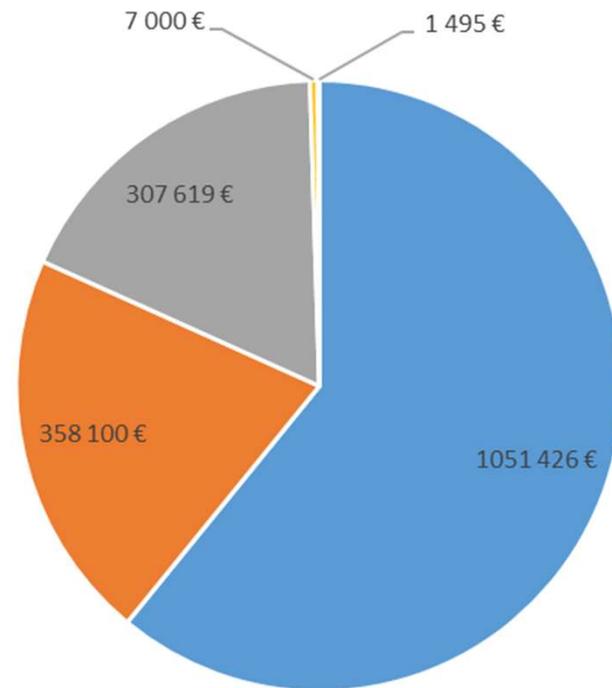
[www.chambery.fr](http://www.chambery.fr)

# Budget Service d'Aide à Domicile

- Recettes de fonctionnement :

➤ BP 2024: 1 725 640 € - Activité prévisionnelle : 43 950 Heures

Recettes de fonctionnement BP 2024



- Tarification département
- Tarification usagers
- Subvention d'équilibre
- Remboursement sur rémunération
- Autres produits



## Service d'aide à domicile

Section de d'investissement - BP 2024

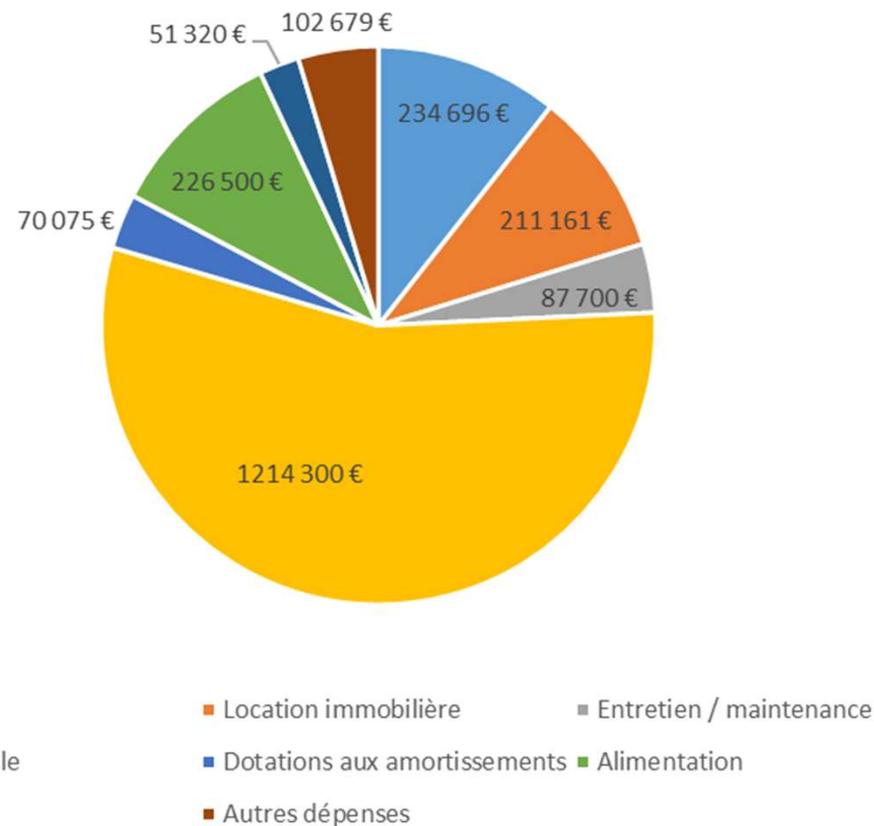
- Dépenses : 46 263, 69 €
  - ✓ Dont 1 495, 00 € liés aux subventions perçues
  - ✓ dont 44 768, 69 € pour l'acquisition de biens
  
- Recettes : 46 263, 69 €
  - ✓ dont 35 168, 55 € de report à nouveau
  - ✓ dont 700, 14 € de FCTVA
  - ✓ dont 10 395, 00 € liés aux amortissements

## Budget Hébergement (Ma Joie et la Calamine)

- Dépenses de fonctionnement :

➤ BP 2024 : 2 198 431€

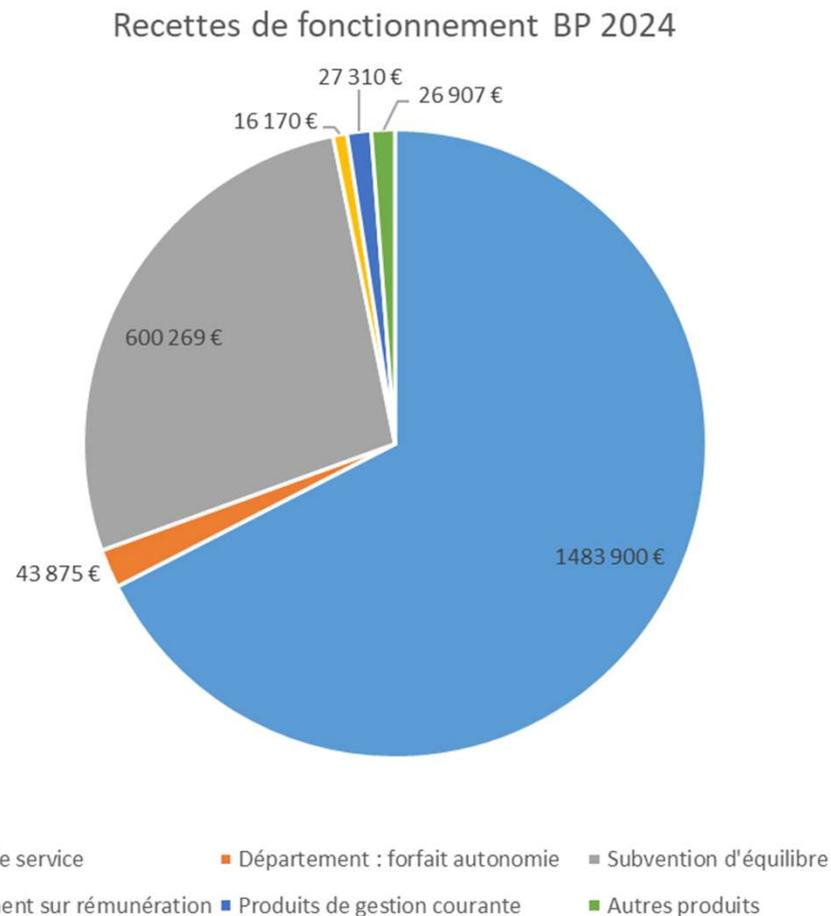
Dépenses de fonctionnement BP 2024



## Budget Hébergement (Ma Joie et la Calamine)

### - Recettes de fonctionnement :

- BP 2024 : 2 198 431 € Basé sur une hypothèse d'activité de 92 % à Ma Joie et 91 % à La Calamine.





## Hébergement (Ma Joie et la Calamine)

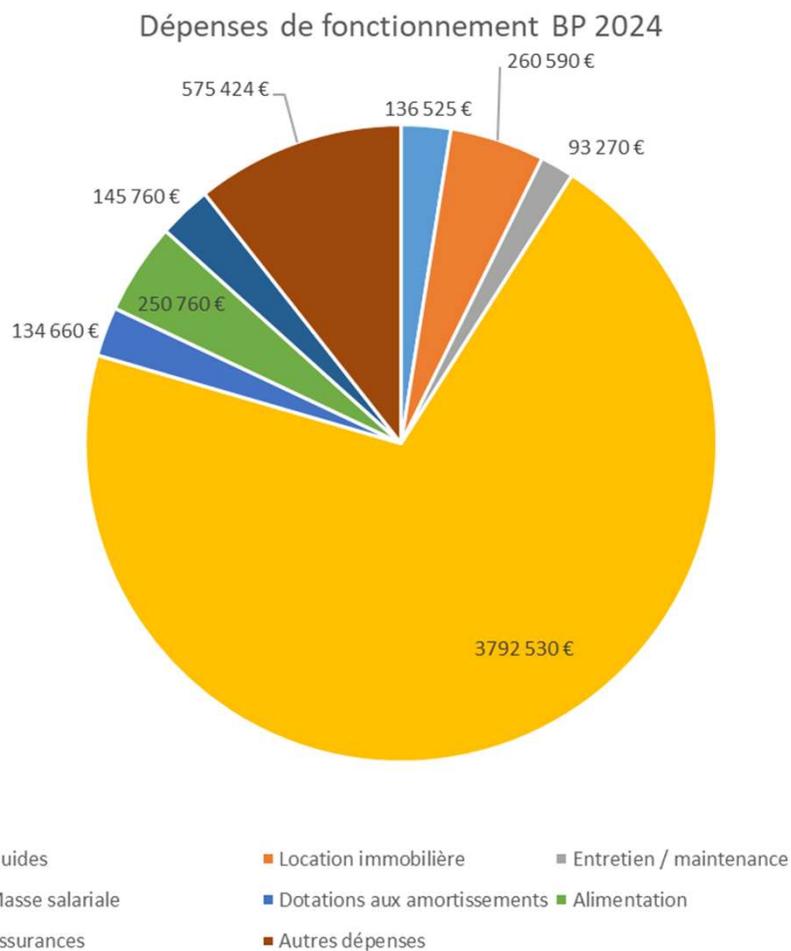
Section d'investissement – BP 2024

- Dépenses : 558 410, 72 € dont :
  - ✓ 40 000,00 € liés aux remboursements de cautions
  - ✓ 16 857,00 € liés aux subventions perçues
  - ✓ 501 553, 72 € pour l'acquisition de biens
- Recettes: 558 410, 72 €
  - ✓ 437 783, 61 € en report de solde d'exécution
  - ✓ 70 075, 00 € liés aux amortissements
  - ✓ 40 000, 00 € liés à la perception des cautions
  - ✓ 10 552, 11 € de FCTVA

# Budget Principal

- Dépenses de fonctionnement :

➤ BP 2024: 5 389 519, 00 €

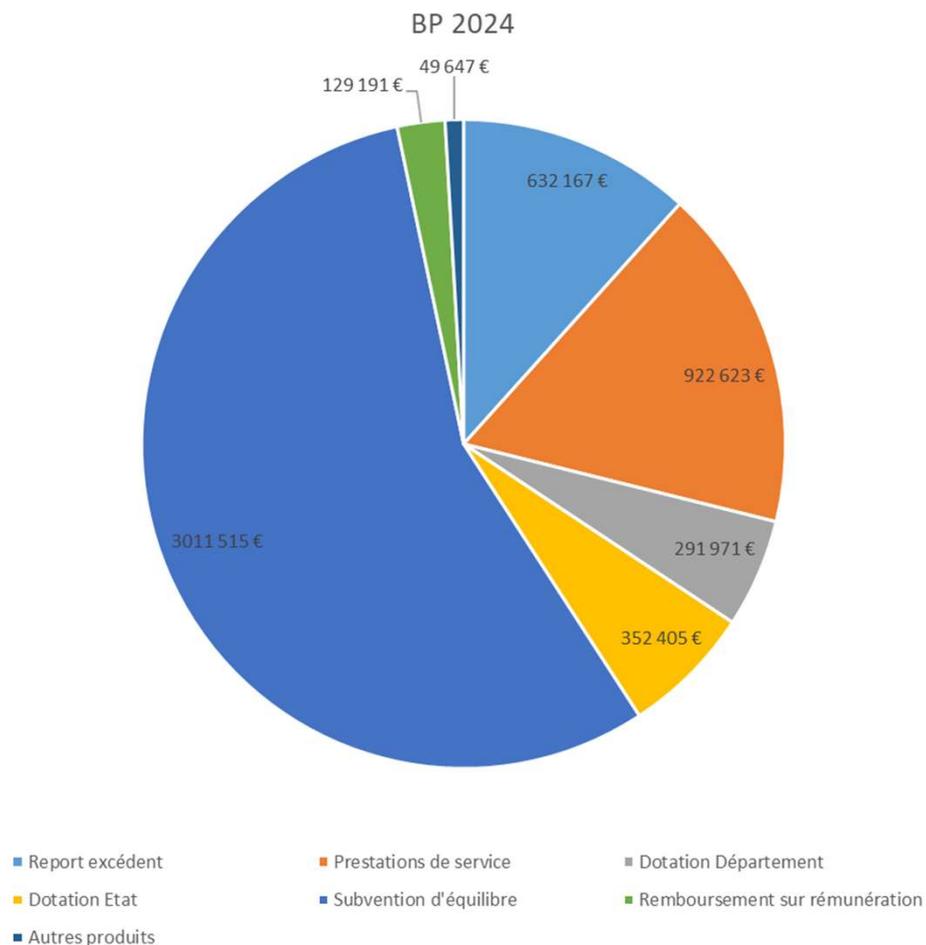


Intégration de la pension de famille Le Cairn : + 319 725 € de dépenses

# Budget Principal

- Recettes de fonctionnement :

➤ BP 2024: 5 389 519, 00 € dont 3 011 515 € de subvention d'équilibre



Hypothèse activité : Calypso : 99 %, le Cairn 98 % et Chrysalide 97 % - Repas livrés : 31 500

Intégration de la pension de famille le Cairn : 319 725 € dont 39 915 € de subvention d'équilibre



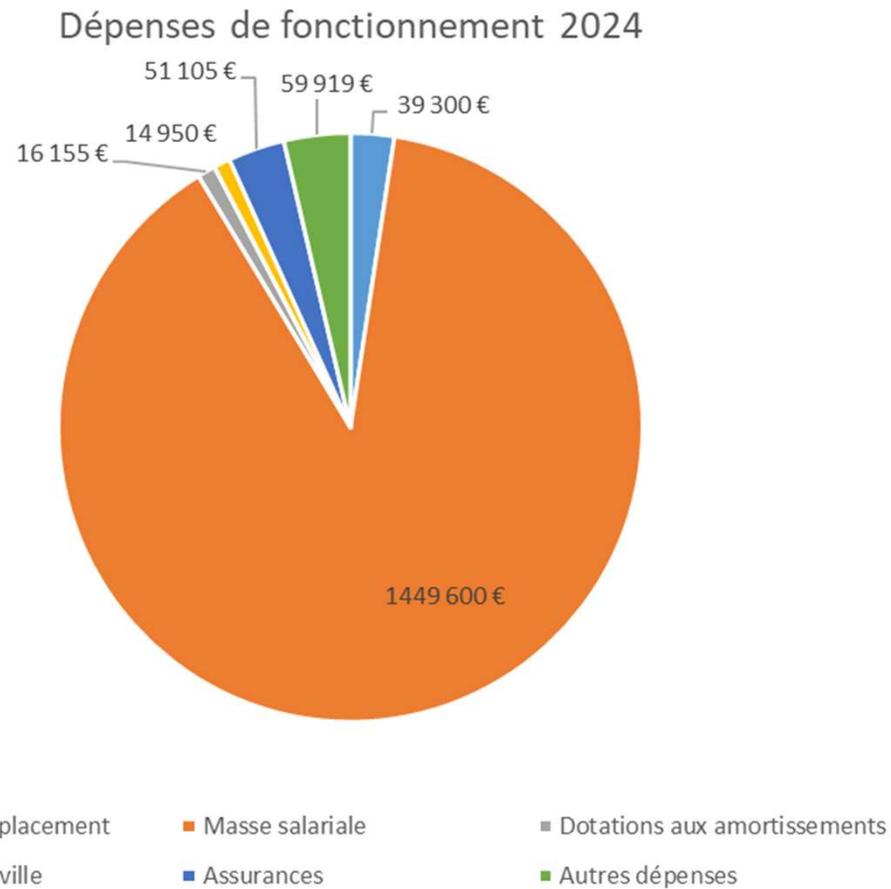
## Budget principal

- Section d'investissement – BP 2024
- Dépenses : 847 814, 57 € dont :
  - ✓ 10 000, 00 € liés aux remboursements de cautions
  - ✓ 826 562, 57 € pour l'acquisition de biens
  - ✓ 7 252, 00 € lié à des subventions d'investissements
  - ✓ 4 000, 00 € pour des prêts à destination du personnel
- Recettes : 847 814, 57 € dont :
  - ✓ 687 143, 27 € de report à nouveau
  - ✓ 134 660, 00 € d'amortissements
  - ✓ 10 000, 00 € de dépôts et cautionnements reçus
  - ✓ 4 000, 00 € de remboursement de prêts du personnel
  - ✓ 12 011, 30 € de FCTVA

## Budget Services Paramédicaux (SSIAD et ESAD)

- Dépenses de fonctionnement :

➤ EPRD 2024 : 1 631 029, 00€

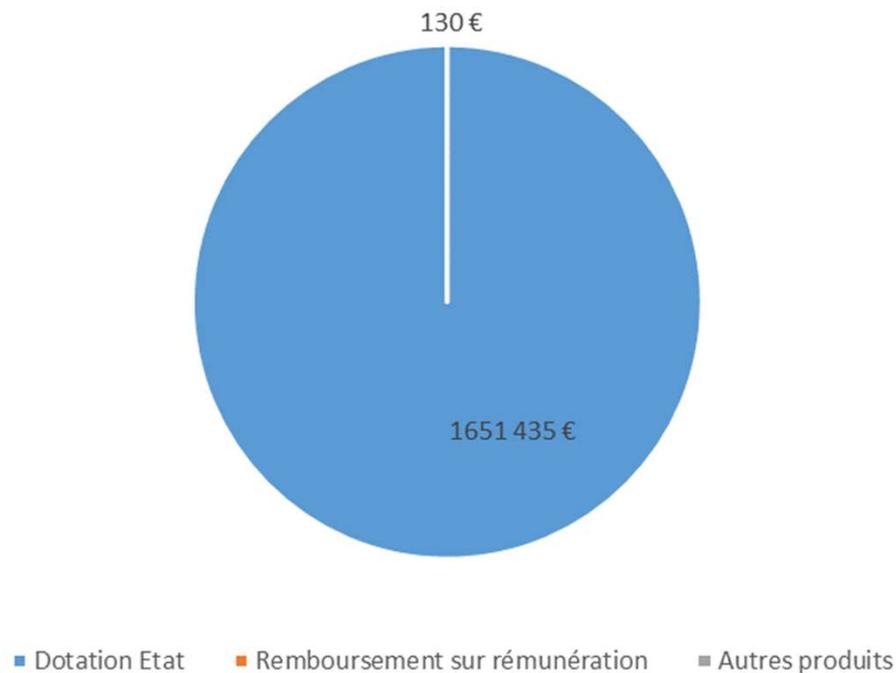


## Budget Services Paramédicaux (SSIAD et ESAD)

- recettes de fonctionnement :

➤ EPRD 2024 : 1 651 565, 38€ - résultat prévisionnel + 20 536, 38 €

Recettes de fonctionnement 2024





## Budget Services Paramédicaux (SSIAD et ESAD)

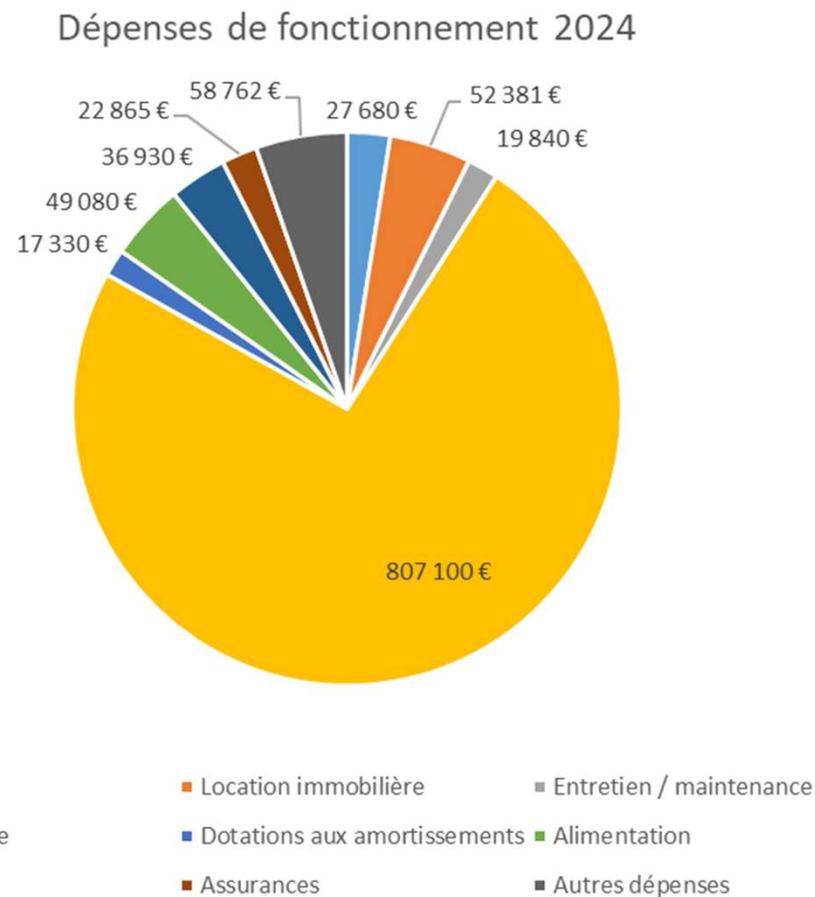
EPRD 2024 :

- Emplois : 23 950, 00 € en prévision d'achat de biens
- Ressources : 9 860, 01 € correspondant au FCTVA

## Budget Corolle (Accueil de jour et hébergement temporaire)

- Dépenses de fonctionnement :

➤ EPRD 2024 : 1 091 968, 00 €



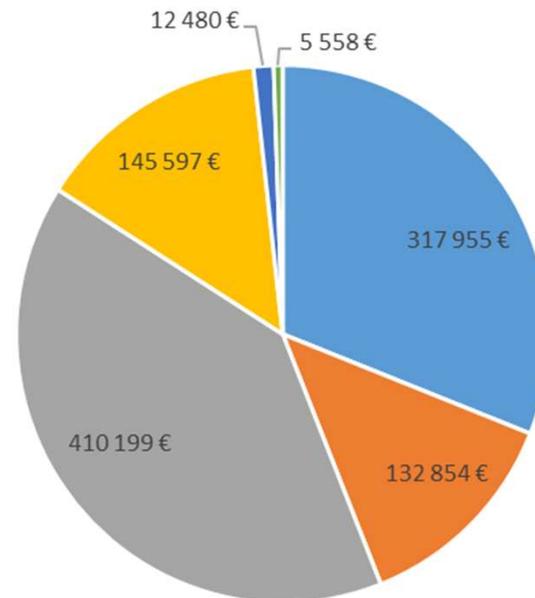
## Budget Corolle (Accueil de jour et hébergement temporaire)

### - Recettes de fonctionnement :

➤ EPRD 2024 : 1 024 642, 70 € - Résultat prévisionnel : déficit de 67 325, 30 €

Montant de la subvention ville : 145 597 €

Recettes de fonctionnement 2024



Hypothèse activité : HT 80 % et  
ADJ 80 %

■ Prestations de service      ■ Dotation Département      ■ Dotation Etat  
■ Subvention d'équilibre      ■ Remboursement sur rémunération      ■ Autres produits

**Centre communal  
d'action sociale**

[www.chambery.fr](http://www.chambery.fr)



## Budget Corolle (Accueil de jour et hébergement temporaire)

Section d'investissement :

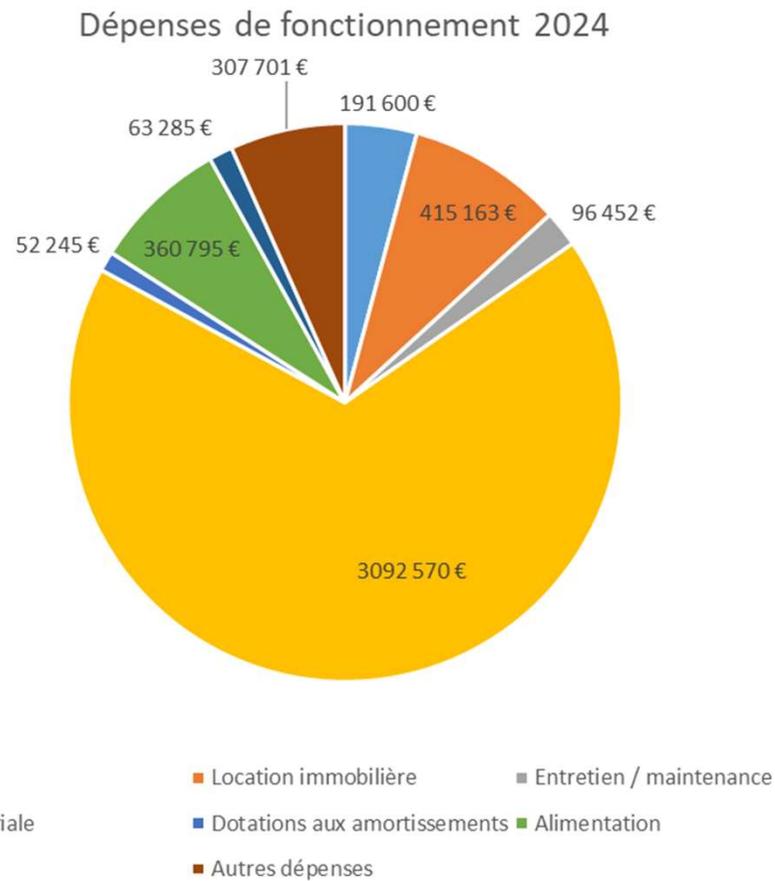
EPRD 2024 :

- Emploi : 24 200, 00 € en prévision d'achat de biens
- Ressources : 13 411, 62 €
  - dont 946, 62 € de FCTVA
  - dont 12 465, 00 € de subvention d'investissement

# Budget EHPAD Les Charmilles

- Dépenses de fonctionnement :

➤ EPRD 2024 : 4 579 811€

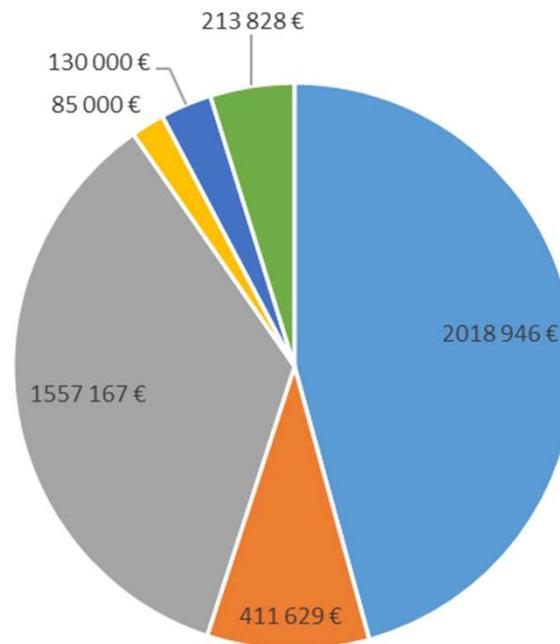


# Budget EHPAD Les Charmilles

- recettes de fonctionnement :

- EPRD 2024 : 4 416 570 € - Résultat prévisionnel déficit de 163 241 €
- Subvention de la ville 85 000 €

Recettes de fonctionnement 2024



Hypothèse activité en HP  
98 % et en HT 80 %

- Prestations de service
- Dotation Département
- Dotation Etat
- Subvention d'équilibre
- Remboursement sur rémunération
- Autres produits

**Centre communal  
d'action sociale**

[www.chambery.fr](http://www.chambery.fr)



## Budget EHPAD les Charmilles

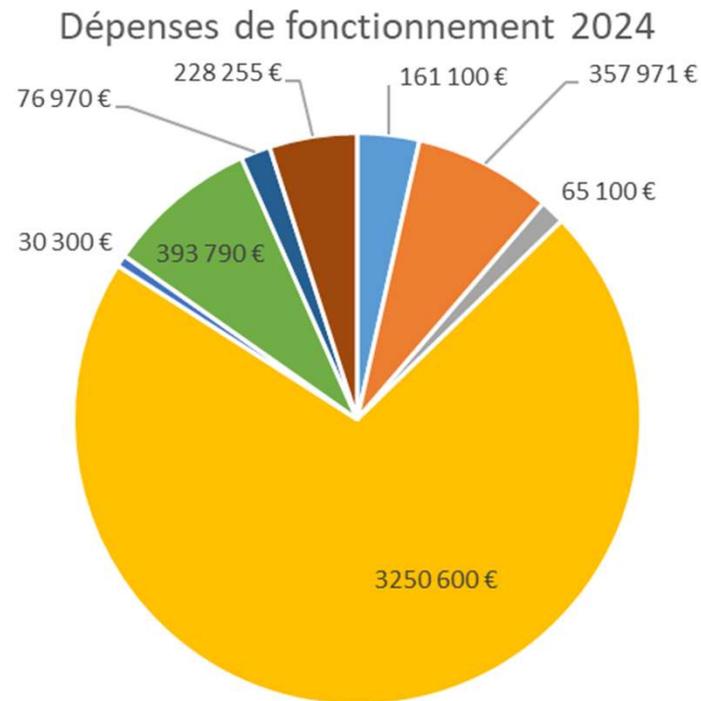
### Section d'investissement – EPRD 2024

- Emplois : 170 940, 00 € dont :
  - ✓ 60 000, 00 € de dépôts et cautions reçus
  - ✓ 7 600, 00 € de remboursement d'un emprunt
  - ✓ 103 340, 00 € d'achats d'immobilisations
  
- Ressources : 84 094, 97 € dont :
  - ✓ 3 042, 97 € de FCTVA
  - ✓ 21 052, 00 € de subvention d'investissement
  - ✓ 60 000, 00 € de dépôts et cautionnements reçus

# Budget EHPAD Les Clématis

- Dépenses de fonctionnement :

➤ EPRD 2024 : 4 564 086, 00 €

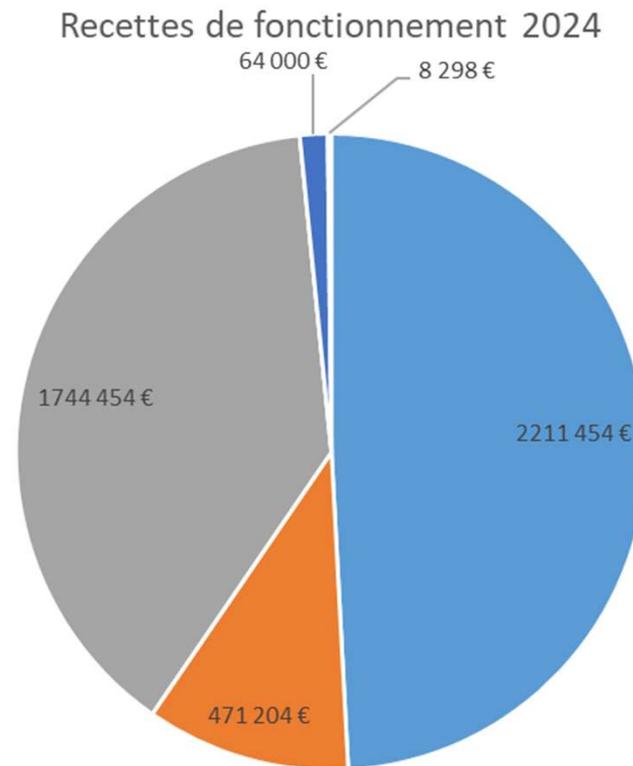


- Fluides
- Masse salariale
- Assurances
- Location immobilière
- Dotations aux amortissements
- Autres dépenses
- Entretien / maintenance
- Alimentation

# Budget EHPAD Les Clématis

- Recettes de fonctionnement :

➤ EPRD 2024 : 4 499 408, 96 € - résultat prévisionnel : déficit de 64 677, 04 €



Hypothèse activité en HP 98 %  
et en HT 80 %

- Prestations de service
- Dotation Département
- Dotation Etat
- Subvention d'équilibre
- Remboursement sur rémunération
- Autres produits

**Centre communal  
d'action sociale**

[www.chambery.fr](http://www.chambery.fr)



## Budget EHPAD les Clématis

Section investissement – EPRD 2024

- Emplois : 333 849, 38 € dont :
  - ✓ 60 000, 00 € de dépôts et cautions reçus
  - ✓ 37 740, 00 € de remboursement d'un emprunt et dettes
  - ✓ 234 100, 00 € d'achats d'immobilisations
  
- Ressources : 127 383, 13 € dont :
  - ✓ 14 598, 13 € de FCTVA
  - ✓ 23 545, 00 € de subvention de l'Etat
  - ✓ 29 240, 00 € de prêt
  - ✓ 60 000, 00 € de dépôts et cautionnements reçus